

# Dossier d'informations pour les réfugiés



Le dossier d'informations pour les réfugiés est disponible dans les langues suivantes :  
allemand, arabe, anglais, farsi/perse, français, russe, serbe et turc  
Toutes les versions sont disponibles au téléchargement à l'adresse :  
[www.berlin.de/lb/intmig/veroeffentlichungen/gefluechtete/](http://www.berlin.de/lb/intmig/veroeffentlichungen/gefluechtete/)

---

## Dossier d'informations pour les réfugiés

---

Berlin, novembre 2017

### COMPÉTENCES

COURS DE LANGUE ET ORIENTATION EN FORMATION – INVITATION

PROCÉDURE DE DEMANDE D'ASILE ET CONSEILS

RÉFUGIÉS PARTICULIÈREMENT VULNÉRABLES

HÉBERGEMENT PENDANT LA DURÉE DE LA PROCÉDURE DE DEMANDE D'ASILE

SOINS DE SANTÉ

VUE D'ENSEMBLE DES PRESTATIONS SOCIALES

LANGUE ALLEMANDE – COURS DE LANGUE

LE SYSTÈME SCOLAIRE ET LES CRÈCHES (KITA)

TRAVAIL

LES DROITS DES FEMMES

BERLIN, VILLE ARC-EN-CIEL

DISCRIMINATION ET VIOLENCE À CARACTÈRE RACISTE

VIVRE ENSEMBLE EN ALLEMAGNE – RÈGLES DE VIE COMMUNE

---

Mesdames, Messieurs,

Au nom de la ville de Berlin, je vous souhaite cordialement la bienvenue !

J'espère qu'après le temps de la fuite et de l'insécurité, vous pourrez trouver à Berlin la sérénité et la paix intérieure.

Le présent dossier d'informations vise à faciliter votre arrivée à Berlin. Un grand nombre d'institutions et d'administrations sont à votre disposition pour vous aider et vous conseiller. En outre, de nombreux volontaires et bénévoles s'engagent pour assister les réfugié.e.s dans les premiers temps.

Plus rapidement vous sollicitez les différentes offres, plus rapidement vous apprenez la langue allemande, mieux vous, votre famille et vos enfants parviendrez à nouer des contacts et à construire votre propre vie.

Les nouveaux et les nouvelles habitant-e-s sont très apprécié-e-s et sont les bienvenu-e-s à Berlin. La capitale allemande est une ville de la diversité. Cela fait 300 ans que Berlin est une ville d'immigration. En grande partie, les habitant-e-s de Berlin eux-mêmes/elles-mêmes ne sont pas né-e-s ici, un grand nombre étant arrivé-e-s plus tard, peu importe s'ils y ont recherché du travail et leur bonheur personnel ou un abri pour fuir persécutions, guerres ou difficultés économiques. À Berlin, ils ont trouvé leurs espaces de liberté individuels pour s'épanouir. Berlin est devenu leur patrie.

Berlin est préparée pour accueillir les différentes cultures et les personnes qui vivent ici apprécient justement cette diversité. Je formule le vœu que vous aussi vous sachiez apprécier la vie dans cette société ouverte et que vous deveniez une partie de ce vivre-ensemble pacifique et respectueux.

---

La démocratie et l'égalité de tous et de toutes constituent la base de notre vivre-ensemble, et ce sont ces valeurs fondamentales, le respect mutuel, et également la protection de la liberté personnelle qui font de notre ville une métropole internationale si attrayante. Et nous exigeons de toutes les personnes qui habitent chez nous qu'elles respectent aussi ces valeurs fondamentales. Ces valeurs fondamentales incluent entre autres : l'égalité des hommes et des femmes, la participation et la protection des minorités, la non-violence, mais surtout le respect de la diversité et des projets de vie individuels.

Les valeurs fondamentales de notre société incluent également le droit à l'autodétermination sexuelle, et ce quelle que soit l'origine, la nationalité ou la religion à laquelle une personne appartient. La haine, le rejet et l'exclusion, voire la violence exercée à l'encontre de personnes homosexuelles ou de personnes transgenres n'ont aucune place dans une société démocratique moderne. L'intolérance et la violence ne sauraient être justifiées par des arguments religieux et/ou culturels.

Je me réjouis de votre contribution à faire de notre ville une métropole encore plus cosmopolite et plus tolérante, une ville dans laquelle les habitant-e-s aiment vivre, quels que soient leurs projets de vie, quelle que soit leur origine, quelle que soit la religion à laquelle ils/elles appartiennent ou si, comme c'est le cas de la plupart des habitant-e-es de Berlin, ils/elles ne pratiquent aucune religion. Berlin est la ville de la liberté. Cela s'applique à tout le monde de la même manière.

Notre objectif consiste à vous donner une perspective d'avenir afin que vous puissiez bientôt de nouveau voler de vos propres ailes. C'est dans cet esprit que je vous souhaite de bien vous intégrer à Berlin. Apprenez à apprécier les avantages de cette ville, trouvez des ami-e-s et prenez racine

---

le plus rapidement possible. Devenez Berlinois ou Berlinoises  
et à nos côtés, soyez fiers/fières de notre ville cosmopolite  
et tolérante.

A handwritten signature in black ink, reading "Michael Müller". The signature is fluid and cursive, with a long horizontal stroke at the end.

Michael Müller  
Maire de Berlin

**Qui à Berlin est  
responsable de quoi ?**

---

**Qu'est-ce que je veux ?**

---

**À qui dois-je m'adresser ?**

---

**Où dois-je me rendre ?**

---

**Je souhaite me faire enregistrer comme demandeur/demandeuse d'asile.**

Administration régionale chargée des questions relatives aux réfugié.e.s (Landesamt für Flüchtlingsangelegenheiten - LAF), organisme d'accueil central du Land de Berlin pour demandeurs d'asile (Zentrale Aufnahmeeinrichtung des Landes Berlin für Asylbewerber - ZAA)

Bundesallee 171  
10715 Berlin  
Métro ligne U7 ou U9, station Berliner Straße  
Bus 104, arrêt U-Berliner Straße  
E-mail : [Poststelle@LAF.Berlin.de](mailto:Poststelle@LAF.Berlin.de)  
[www.berlin.de/laf/leistungen/](http://www.berlin.de/laf/leistungen/)  
Heures d'ouverture :  
Du lundi au jeudi : de 9h00 à 12h30  
et de 13h30 à 15h00  
Vendredi : de 9h00 à 13h00

---

**Je souhaite déposer une première demande d'asile et obtenir le premier document d'identité pour la procédure d'asile (Aufenthaltsgestattung - autorisation de séjour).**

Office fédéral pour la migration et les réfugié(e)s (Bundesamt für Migration und Flüchtlinge - BAMF)  
Centre d'arrivée de Berlin (Ankunftszentrum Berlin)

Bundesallee 171  
10715 Berlin  
Métro ligne U7 ou U9, station Berliner Straße  
Bus 104, arrêt U-Berliner Straße  
Téléphone : 030 684081-27999  
E-mail : [BE2-Posteingang@bamf.bund.de](mailto:BE2-Posteingang@bamf.bund.de)  
[www.bamf.de/DE/Startseite/startseite-node.html](http://www.bamf.de/DE/Startseite/startseite-node.html)

---

**Je souhaite déposer une nouvelle demande d'asile (si je suis ici depuis déjà longtemps) ou déposer une demande d'asile pour mon enfant né en Allemagne.**

Office fédéral pour la migration et les réfugié(e)s (Bundesamt für Migration und Flüchtlinge - BAMF)  
Bureau externe de Berlin

Bundesallee 44  
10715 Berlin  
Métro ligne U7 ou U9, station Berliner Straße  
Bus 104, arrêt U-Berliner Straße  
Téléphone : 030 684081-47115  
E-mail : [BER-Posteingang@bamf.bund.de](mailto:BER-Posteingang@bamf.bund.de)  
[www.bamf.de/DE/Startseite/startseite-node.html](http://www.bamf.de/DE/Startseite/startseite-node.html)

---

---

**Qu'est-ce que je veux ?**

---

À qui dois-je m'adresser ?

---

Où dois-je me rendre ?

---

**Je souhaite obtenir des documents de séjour (seconde autorisation de séjour, autorisation de séjour après la procédure de demande d'asile, etc.).**

Office des étrangers de Berlin  
(Ausländerbehörde Berlin)

Friedrich-Krause-Ufer 24  
13353 Berlin  
Ligne de S-Bahn S5, S41, S42, station Hackescher Markt  
Métro ligne U9, station Amrumer Straße  
Bus 123, 14, M27, arrêt Quitzowstraße/Friedrich-Krause-Ufer  
Téléphone : 030 90269-4000  
[www.berlin.de/labo/willkommen-in-berlin/](http://www.berlin.de/labo/willkommen-in-berlin/)  
Heures d'ouverture :  
Lundi et mardi : de 07h00 à 14h00  
Jeudi : de 10h00 à 18h00

---

**J'ai trouvé du travail et je souhaite déposer une demande de permis de travail.**

Office des étrangers de Berlin  
(Ausländerbehörde Berlin)

Friedrich-Krause-Ufer 24  
13353 Berlin  
Ligne de S-Bahn S5, S41, S42, station Hackescher Markt  
Métro ligne U9, station Amrumer Straße  
Bus 123, 142, M27, arrêt Quitzowstraße/Friedrich-Krause-Ufer  
Téléphone : 030 90269-4000  
[www.berlin.de/labo/willkommen-in-berlin/](http://www.berlin.de/labo/willkommen-in-berlin/)  
Heures d'ouverture :  
Lundi et mardi : de 07h00 à 14h00  
Jeudi : de 10h00 à 18h00

---

---

**Qu'est-ce que je veux ?**

---

**À qui dois-je m'adresser ?**

---

**Où dois-je me rendre ?**

---

**Je suis particulièrement vulnérable et j'ai besoin d'un autre logement car je suis enceinte / gravement malade / je souffre d'un handicap / je suis une femme qui voyage seule avec des enfants / je suis homosexuel(le) ou transgenre ...**

Office régional pour les réfugié(e)s (Landesamt für Flüchtlingsangelegenheiten - LAF), services sociaux

Goslarer Ufer 15  
10589 Berlin  
Métro ligne U7, station Mierendorffplatz (ascenseur présent)  
Bus M27, arrêt Goslarer Platz ou Ilseburger Straße  
E-mail : [Poststelle@LAF.Berlin.de](mailto:Poststelle@LAF.Berlin.de)  
[www.berlin.de/laf/](http://www.berlin.de/laf/)  
Pour la première entrevue :  
Service social de l'Office régional pour les réfugié(e)s (Landesamt für Flüchtlingsangelegenheiten - LAF)  
Bundesallee 171  
10715 Berlin  
Métro ligne U7, U9, station Berliner Straße  
Bus 104, arrêt U-Berliner Straße

Si vous bénéficiez déjà de prestations sociales :  
Service social de l'Office régional pour les réfugié(e)s (Landesamt für Flüchtlingsangelegenheiten - LAF)  
Darwinstraße 14  
10589 Berlin  
Entrée : Goslarer Ufer 15  
E-mail : [sd-asyl@LAF.Berlin.de](mailto:sd-asyl@LAF.Berlin.de)  
[www.berlin.de/laf/leistungen/](http://www.berlin.de/laf/leistungen/)  
[www.berlin.de/laf/leistungen/sozialdienst/](http://www.berlin.de/laf/leistungen/sozialdienst/)

---

**Je recherche un appartement et je souhaite à cette fin obtenir un bulletin de prise en charge du loyer.**

---

Office régional pour les réfugié(e)s (Landesamt für Flüchtlingsangelegenheiten - LAF), inscription et prestations

Goslarer Ufer 15  
10589 Berlin  
Métro ligne U7, station Mierendorffplatz (ascenseur présent)  
Bus M27, arrêt Goslarer Platz ou Ilseburger Straße  
E-mail : [Poststelle@LAF.berlin.de](mailto:Poststelle@LAF.berlin.de)

---

---

**Qu'est-ce que je veux ?**

---

À qui dois-je m'adresser ?

---

Où dois-je me rendre ?

---

**J'ai trouvé un logement personnel et je souhaite conclure un contrat de bail. J'ai besoin pour cela d'une prise en charge des coûts.**

Office régional pour les réfugié(e)s (Landesamt für Flüchtlingsangelegenheiten - LAF), inscription et prestations – contrôle du loyer

Goslarer Ufer 15  
10589 Berlin  
Métro ligne U7, station Mierendorffplatz (ascenseur présent)  
Bus M27, arrêt Goslarer Platz ou Ilseburger Straße  
E-mail : [Mietsachgebiet@LAF.Berlin.de](mailto:Mietsachgebiet@LAF.Berlin.de)  
[www.berlin.de/laf/](http://www.berlin.de/laf/)

---

**Je souhaite inscrire mon enfant dans une crèche.**

Travailleuse / travailleur social(e) ou direction de votre foyer

–

---

**Je souhaite trouver une école pour mon enfant.**

Bureau de coordination d'arrondissement pour les classes d'accueil (Bezirkliche Koordinierungsstellen für Willkommensklassen)

Bureau des affaires scolaires de votre arrondissement :  
<https://service.berlin.de/schulaemter/>

---

**Je suis ressortissant(e) de Syrie / d'Iran / d'Irak / d'Érythrée / de Somalie et je souhaite suivre un cours d'intégration.**

Office fédéral pour la migration et les réfugié(e)s (Bundesamt für Migration und Flüchtlinge - BAMF)

Badensche Straße 23  
10715 Berlin  
Métro ligne U7, U9, station Berliner Straße  
Bus 104, arrêt U-Berliner Straße  
Téléphone : 030 684081-47500  
E-mail : [BER-Posteingang@bamf.bund.de](mailto:BER-Posteingang@bamf.bund.de)  
[www.bamf.de/DE/Startseite/startseite-node.html](http://www.bamf.de/DE/Startseite/startseite-node.html)

---

---

**Qu'est-ce que je veux ?**

---

À qui dois-je m'adresser ?

---

Où dois-je me rendre ?

---

**Ma procédure de demande  
d'asile est en cours  
et je souhaite apprendre  
l'allemand.**

---

Université populaire  
(Volkshochschule)  
de votre arrondissement

---

[www.berlin.de/vhs/kurse/deutsch-integration/beratung](http://www.berlin.de/vhs/kurse/deutsch-integration/beratung)

---

**Je souhaite demander de l'aide  
pour subvenir à mes besoins  
(alimentation, vêtements,  
logement et chauffage,  
soins de santé, éléments du  
quotidien, frais de téléphone  
portable).**

---

Administration régionale  
chargée des questions  
relatives aux réfugié.e.s  
(Landesamt für Flüchtlings-  
angelegenheiten - LAF),  
organisme central  
en charge des réfugié(e)s  
(Zentrale Leistungsstelle  
für Asylbewerber - ZLA)

---

Goslarer Ufer 15  
10589 Berlin  
Métro ligne U7, station Mierendorffplatz (ascenseur présent)  
Bus M27, arrêt Goslarer Platz ou Ilseburger Straße  
E-mail : [Poststelle@LAF.Berlin.de](mailto:Poststelle@LAF.Berlin.de)  
[www.berlin.de/laf/](http://www.berlin.de/laf/)

---

---

**Qu'est-ce que je veux ?**

---

À qui dois-je m'adresser ?

---

Où dois-je me rendre ?

---

**Je souhaite déposer  
une demande de prolongation  
de mon Berlinpass.**

Services des réfugié(e)s

Responsable pour les arrondissements de Mitte,  
Friedrichshain-Kreuzberg, Neukölln, Tempelhof-Schöneberg,  
Steglitz-Zehlendorf, Pankow, Marzahn-Hellersdorf,  
Lichtenberg, Reinickendorf, Treptow-Köpenick :  
Bureau en charge des réfugié(e)s (Flüchtlingsbürgeramt)  
de Mitte  
Rathaus Tiergarten  
Mathilde-Jacob-Platz 1  
10551 Berlin

Responsable pour les arrondissements de Charlottenburg-  
Wilmersdorf, Spandau :  
Bureau en charge des réfugié(e)s (Flüchtlingsbürgeramt)  
de Charlottenburg-Wilmersdorf  
Hohenzollerndamm 177  
10713 Berlin

---

**Je souhaite demander de l'aide  
pour ma situation particulière  
(grossesse, handicap,  
besoins de soins, meubles  
pour mon appartement).**

---

Administration régionale  
chargée des questions  
relatives aux réfugié.e.s  
(Landesamt für Flüchtlings-  
angelegenheiten - LAF),  
organisme central  
en charge des réfugié(e)s  
(Zentrale Leistungsstelle  
für Asylbewerber - ZLA)

Goslarer Ufer 15  
10589 Berlin  
Métro ligne U7, station Mierendorffplatz (ascenseur présent)  
Bus M27, arrêt Goslarer Platz ou Ilseburger Straße  
E-mail : [Poststelle@LAF.Berlin.de](mailto:Poststelle@LAF.Berlin.de)  
[www.berlin.de/laf/](http://www.berlin.de/laf/)

---

**Berlin invite.  
À des cours de langue  
et à l'orientation  
en formation**

# Cours d'allemand pour demandeurs d'asile

---

**Le Land de Berlin vous invite à suivre un cours d'allemand proposé par les universités populaires de Berlin.**

**Dans le cadre de ce cours de langue, vous apprendrez la langue allemande et vous recevrez des informations sur la vie en Allemagne.**

---

**Il existe des universités populaires dans tous les arrondissements de la ville. Pour vous inscrire à un cours, adressez-vous à l'université populaire la plus proche de chez vous.**

**Vous trouverez ici les adresses et les heures d'ouverture auxquelles vous pouvez vous inscrire :** [www.vhs-refugees.de](http://www.vhs-refugees.de).

La participation est gratuite. La condition est qu'il y ait des places libres.

Si vous êtes ressortissant(e) de Syrie, d'Irak, d'Érythrée, de Somalie ou d'Iran, vous avez droit à un **cours d'intégration** proposé par l'Office fédéral pour la migration et les réfugié.e.s (Bundesamt für Migration und Flüchtlinge). **Ce cours est prioritaire.** Veuillez dans ce cas déposer une demande d'autorisation auprès de l'Office fédéral pour l'immigration et des réfugié.e.s [Bundesamt für Migration und Flüchtlinge] <sup>1</sup>: [www.bamf.de/DE/Willkommen/DeutschLernen/Integrationskurse/integrationskurse-node.html](http://www.bamf.de/DE/Willkommen/DeutschLernen/Integrationskurse/integrationskurse-node.html)

---

<sup>1</sup> Pour de plus amples informations, voir également le chapitre « Langue allemande - cours de langue »

# L'orientation en formation

---

Trouvez à Berlin votre voie personnelle à la formation, à un métier et au travail. À Berlin, les centres de conseil en formation proposent gratuitement des conseils sur les offres de formation, les possibilités professionnelles et les perspectives d'avenir.

Avec les conseillers et les conseillères mobiles à la formation, le Land de Berlin vous propose une offre en plusieurs langues. Vous pouvez également vous rendre aux bureaux d'accueil au travail (Willkommen-in-Arbeit-Büros) ou dans l'un des centres de conseil en formation (Bildungsberatungsstellen).

---

Vous obtiendrez de plus amples informations à ce propos sous :  
[www.pib-berlin.com/mobibe](http://www.pib-berlin.com/mobibe) ou auprès de

**P:iB – Partnerschaften in der Bildungsberatung**

Interlocutrice : Julia Lammert

Téléphone : 030 5367998-36

E-mail : [J.lammert@pib-berlin.com](mailto:J.lammert@pib-berlin.com)

**Tout ce qu'il faut savoir  
sur la procédure de  
demande d'asile. Nous vous  
aidons volontiers.**

---

## Procédure de demande d’asile et conseils

---

**Vous souhaitez déposer une demande d’asile. Dans le cadre de la procédure de demande d’asile, on décide si vous pouvez rester en Allemagne.**

Si vous souhaitez obtenir l’asile politique, vous devez être enregistré-e auprès de l’office régional pour les réfugié(e)s (Landesamt für Flüchtlingsangelegenheiten (LAF)). Ce service décide si la demande est traitée à Berlin ou dans un autre Land. Selon le cas, vous pouvez rester à Berlin ou vous devez vous rendre dans un autre Land. Si vous pouvez rester à Berlin, vous obtenez un document d’identité (Ankunftsnachweis = preuve d’arrivée). **Nous vous prions de bien vouloir indiquer lors de l’enregistrement toutes les raisons qui s’opposent à une répartition dans un autre Land !** Veuillez également impérativement signaler si des membres de votre famille (des conjoint-e-s et des enfants mineurs, des enfants célibataires) sont déjà arrivés dans un autre Land afin de permettre un regroupement familial en Allemagne.

Si votre demande d’asile est traitée à Berlin, vous avez l’obligation d’habiter à Berlin au moins pendant la durée de la procédure de la demande d’asile (Wohnsitzauflage - assignation de domicile).

Tant que vous avez l’obligation d’habiter dans un centre de premier accueil (de six semaines à six mois, des personnes provenant de « pays d’origine sûrs »<sup>1</sup> y restant pour toute la durée de la procédure d’asile, excepté si le LAF annule

---

<sup>1</sup> Serbie, Bosnie-Herzégovine, Macédoine, Monténégro, Albanie, Sénégal, Ghana, Kosovo, tous les États membres de l’UE

---

cette obligation), vous n'avez pas le droit de quitter Berlin (Residenzpflicht - obligation de résidence). Si au cours de cette période vous souhaitez cependant quitter Berlin, vous avez besoin de l'autorisation de l'Office fédéral pour l'immigration et les réfugié.e.s (Bundesamt für Migration und Flüchtlinge (BAMF)).

Dans le cadre de la procédure de demande d'asile, on décide si vous pouvez obtenir une protection en Allemagne. C'est l'Office fédéral de l'immigration et des réfugié.e.s (Bundesamt für Migration und Flüchtlinge (BAMF)) qui prend cette décision. Vous obtenez un rendez-vous pour déposer une demande d'asile personnelle. Le BAMF (Office fédéral de l'immigration et des réfugié.e.s) vous informe par écrit sur vos droits et vos obligations pendant la procédure de demande d'asile, ces informations étant fournies dans la langue de votre pays d'origine. On vous interrogera tout d'abord sur votre itinéraire. Le BAMF vous remet un autre document pour la suite de la procédure de demande d'asile (Aufenthalts gestattung - autorisation de séjour).

**Important : veuillez impérativement immédiatement signaler tout changement d'adresse au BAMF (Office fédéral de l'immigration et des réfugié.e.s) tant que votre procédure de demande d'asile n'est pas terminée !** Vous pourriez autrement manquer des rendez-vous ou des délais importants liés à votre demande d'asile !

Le BAMF décide si un autre État de l'UE est responsable de l'examen de votre demande d'asile. Dans ce cas, vous obtenez l'intimation de vous rendre dans un autre État membre de l'UE (« notification Dublin ») et vous n'êtes pas invité(e) à l'audition. Vous pouvez entamer une procédure judiciaire contre cette décision.

---

**Les informations que vous donnez lors de l'audition personnelle (interview) sont l'élément central pour décider si vous pouvez rester en Allemagne.** Au cours de l'audition, il faut impérativement indiquer toutes les raisons motivant la demande d'asile (persécution dans le pays d'origine ou menace d'une atteinte grave) ainsi que les raisons qui s'opposent à une expulsion dans le pays d'origine. L'audition est confidentielle et a lieu dans votre langue d'origine (traduction). Vous avez droit à être assisté d'un avocat et à une traduction du protocole de l'audition.

La décision portant sur votre demande d'asile est communiquée par écrit (**lettre jaune !**). Vous avez la possibilité de faire un recours contre la décision d'asile. Attention : les délais sont courts !

**Il est vivement recommandé de se faire conseiller avant l'audition et de se préparer à l'interview.**

Sur le lieu de l'enregistrement, le Land de Berlin peut vous conseiller pour la procédure. Il existe également d'autres offres de conseil non gouvernementales. Vous trouverez des informations à ce propos notamment auprès des services sociaux du LAF soit à l'adresse de la Bundesallee ou de la Darwinstraße.

---

## Le regroupement familial

---

S'il est fait suite à votre procédure de demande d'asile et si vous êtes reconnu.e comme « une personne bénéficiant du droit d'asile » ou comme « réfugié(e) conformément à la Convention de Genève », vous pouvez faire venir votre conjoint(e) et vos enfants mineurs de votre pays d'origine. Si vous obtenez uniquement le statut de « protection subsidiaire », vous ne pouvez actuellement pas faire venir votre famille. Une autre réglementation pourra s'appliquer à ce propos après le 16 mars 2018. Il n'est pas encore possible de savoir si le regroupement familial sera possible après cette date.

---

**Les administrations suivantes sont compétentes pour vous pendant la procédure de demande d’asile :**

- **Office régional pour les réfugié(e)s**

- **(Landesamt für Flüchtlingsangelegenheiten - LAF)**

- Le LAF vous enregistre en tant que demandeur ou demandeuse d’asile et détermine les prestations auxquelles vous pouvez prétendre.

- Bundesallee 171

- 10715 Berlin

- Métro ligne U7, U9, station Berliner Straße

- Bus 104, arrêt U-Berliner Straße

- **Office fédéral pour la migration et les réfugié(e)s**

- **(Bundesamt für Migration und Flüchtlinge (BAMF))**

- Le BAMF reçoit votre demande d’asile, l’examine et prend une décision. Cette décision peut prendre plus ou moins longtemps, selon la difficulté que présente l’examen de votre demande d’asile.

- Badensche Straße 23

- 10715 Berlin

- Métro ligne U7, U9, station Berliner Straße

- Bus 104, arrêt U-Berliner Straße

- ou

- Bundesallee 171

- 10715 Berlin

- **Office des étrangers de Berlin (Ausländerbehörde Berlin)**

- L’Office des étrangers de Berlin vous remet les documents de séjour nécessaires (à partir de la « seconde autorisation de séjour » (Aufenthaltsgestattung)), et également au terme de votre demande d’asile.

- Friedrich-Krause-Ufer 24

- 13353 Berlin

- Ligne de S-Bahn S5, S41, S42, station Hackescher Markt

- Métro ligne U9, station Amrumer Straße

- Bus 123, 142, M27, arrêt Quitzowstraße/Friedrich-Krause-Ufer

---

**Le regroupement familial après la procédure de demande d’asile relève de la compétence du Ministère fédéral des Affaires étrangères (Auswärtiges Amt) ou des ambassades allemandes à l’étranger.**

Le Ministère fédéral des Affaires étrangères a mis en place un portail Internet pour le regroupement familial des réfugiés syriens reconnus et bénéficiaires du droit d’asile. Vous y trouverez toutes les informations nécessaires concernant le déroulement de la procédure de demande de visas sous [www.familyreunion-syria.diplo.de/](http://www.familyreunion-syria.diplo.de/). Vous pouvez également y déposer une annonce pour le respect du délai via un formulaire en ligne.

---

## Centres de conseil :

---

### **Conseil sur procédure de demande d'asile fourni par l'office régional pour les réfugié(e)s (Landesamt für Flüchtlingsangelegenheiten (LAF)/Service social**

Goslarer Ufer 15

10589 Berlin

Métro ligne U7, station Mierendorffplatz (ascenseur présent)

Bus M27, arrêt Goslarer Platz ou Ilseburger Straße

E-mail : [Poststelle@LAF.Berlin.de](mailto:Poststelle@LAF.Berlin.de)

[www.berlin.de/laf/](http://www.berlin.de/laf/)

ou

Bundesallee 171

10715 Berlin

Métro ligne U7, U9, station Berliner Straße

Bus 104, arrêt U-Berliner Straße

E-mail : [sd-asyl@LAF.Berlin.de](mailto:sd-asyl@LAF.Berlin.de)

Heures d'ouverture au public :

[www.berlin.de/fluechtlinge/infos-fuer-fluechtlinge/](http://www.berlin.de/fluechtlinge/infos-fuer-fluechtlinge/)

### **Centre de conseil du Chargé du Sénat de Berlin pour l'intégration et la migration**

E-mail : [beratung@intmig.berlin.de](mailto:beratung@intmig.berlin.de)

[www.berlin.de/lb/intmig/service/beratung/](http://www.berlin.de/lb/intmig/service/beratung/)

et

### **Willkommenszentrum Berlin**

E-mail : [willkommenszentrum@intmig.berlin.de](mailto:willkommenszentrum@intmig.berlin.de)

[www.berlin.de/willkommenszentrum](http://www.berlin.de/willkommenszentrum)

[www.facebook.com/WillkommenszentrumBerlin](https://www.facebook.com/WillkommenszentrumBerlin)

### **Adresse du centre de conseil et du Willkommenszentrum :**

Potsdamer Straße 65, 10785 Berlin

Métro ligne U1, station Kurfürstenstraße

Bus M48, M85, arrêt Lützowstraße/Potsdamer Straße

---

Heures d'ouverture au public :  
Lundi et mardi : de 9h00 à 13h00  
Jeudi : de 9h00 à 13h00 et de 15h00 à 18h00

---

### Centres de conseil non gouvernementaux :

---

#### **Fédération d'arrondissement AWO Berlin-Mitte**

AWO Refugium An der Havel  
Waldschluchtpfad 27, bâtiment 5  
14089 Berlin  
Bus 134, X9, arrêt Breitehornweg  
Téléphone : 030 36508-313/-328  
Fax : 030 36508-329  
E-mail : [asyl@awo-mitte.de](mailto:asyl@awo-mitte.de)  
Heures d'ouverture au public :  
Mercredi : à partir de 11h00  
ou  
AWO Refugium im Park Center Herzberge  
Herzbergstraße 82-84  
10365 Berlin  
Tram 21, 37, M8, M13, bus 256, arrêt Herzbergstraße/  
Siegfriedstraße  
Téléphone : 030 22502757-43  
Fax : 030 22502757-29  
E-mail : [asyl@awo-mitte.de](mailto:asyl@awo-mitte.de)  
Heures d'ouverture au public :  
Mercredi : à partir de 11h00  
[www.awo-mitte.de](http://www.awo-mitte.de)

#### **Caritasverband für das Erzbistum Berlin e. V.**

Oldenburger Straße 45  
10551 Berlin  
Métro ligne U9, station Turmstraße

---

Téléphone : 030 32669159

Fax : 030 24352416

E-mail : [m.peran@caritas-berlin.de](mailto:m.peran@caritas-berlin.de), [d.wagner@caritas-berlin.de](mailto:d.wagner@caritas-berlin.de)

Sur rendez-vous

[www.caritas-berlin.de](http://www.caritas-berlin.de)

### **Diakoniewerk Simeon gGmbH**

Al Muntada Plus

Morusstraße 18a

12053 Berlin

Métro ligne U7, station Karl-Marx-Straße

Téléphone : 030 68247719

Fax : 030 68247713

Heures d'ouverture au public :

Mardi : de 10h00 à 13h00

Jeudi : de 14h00 à 17h00

[www.diakoniewerk-simeon.de](http://www.diakoniewerk-simeon.de)

### **Diakonisches Werk Stadtmitte**

tam Interkulturelles Familienzentrum

Wilhelmstraße 116/117

10963 Berlin

Ligne de S-Bahn S1, S2, S25, station Anhalter Bahnhof

Bus M29, arrêt Wilhelmstraße/Kochstraße

Téléphone : 030 2611993

Heures d'ouverture au public :

Jeudi : de 10h00 à 12h30 et de 13h00 à 15h00

[www.diakonie-stadtmitte.de](http://www.diakonie-stadtmitte.de)

ou

Flüchtlingskirche in St. Simeon

Wassertorstraße 21a

10969 Berlin

Métro ligne U1, station Prinzenstraße

Téléphone : 030 6914183

---

Heures d'ouverture au public :  
Lundi et mercredi : de 11h30 à 15h00  
[www.fluechtlingskirche.de](http://www.fluechtlingskirche.de)

**KommMit – für Migranten und Flüchtlinge e. V.**

Turmstraße 72  
10551 Berlin  
Métro ligne U9, station Turmstraße  
Téléphone : 030 66640724  
Heures d'ouverture au public :  
Lundi : de 11h00 à 16h00  
[www.bbzberlin.de](http://www.bbzberlin.de)

**Kontakt- und Beratungsstelle für Flüchtlinge  
und Migrant\_innen e. V.**

Oranienstraße 159  
10969 Berlin  
Métro ligne U8, station Moritzplatz  
Téléphone : 030 6149400  
E-mail : [kontakt@kub-berlin.org](mailto:kontakt@kub-berlin.org)  
Heures d'ouverture au public :  
Lundi, mardi, jeudi et vendredi : de 09h00 à 13h00  
[www.kub-berlin.org](http://www.kub-berlin.org)

**Oase Berlin e. V.**

Schönfließer Straße 7  
10439 Berlin  
Métro ligne U2, station Schönhauser Allee  
Téléphone : 030 300244060  
E-mail : [beratung@oase-berlin.org](mailto:beratung@oase-berlin.org)  
Sur rendez-vous  
[www.oase-berlin.de](http://www.oase-berlin.de)

**Schwulenberatung Berlin gGmbH**

Conseil sur la procédure de demande d'asile et les droits des migrants pour réfugié(e)s LGBTI\*

---

Wilhelmstraße 115  
10963 Berlin  
Ligne de S-Bahn S1, S2, S25, station Anhalter Bahnhof  
Bus M29, arrêt Wilhelmstraße/Kochstraße  
E-mail : [refugees@sbberlin.info](mailto:refugees@sbberlin.info)  
Pour les consultations, s'adresser au Café Kuchus :  
Mardi et vendredi : de 14h00 à 18h00  
[www.sbberlin.info/refugees](http://www.sbberlin.info/refugees)

**Associations des parents du Kurdistan à Berlin - Yekmal e. V.**

Waldemarstraße 57  
10997 Berlin  
Bus 140, arrêt Waldemarstraße/Adalbertstraße  
Téléphone : 030 61625848  
Heures d'ouverture au public :  
Lundi : de 10h00 à 13h00 et de 15h00 à 18h00  
Mardi : de 10h00 à 13h00  
Mercredi : de 10h00 à 13h00 et de 15h00 à 18h00  
Jeudi : de 12h00 à 18h00  
[www.yekmal.de](http://www.yekmal.de)

**Xenion – Psychosoziale Hilfen für politisch Verfolgte e. V.**

Paulsenstraße 55-56  
12163 Berlin  
Bus X83, arrêt Schmidt-Ott-Straße  
Téléphone : 030 880667322  
Sur rendez-vous  
[www.xenion.org](http://www.xenion.org)

**À Berlin, les réfugié(e)s  
particulièrement  
vulnérables bénéficient  
de plus de protection  
et de plus d'aide.**

---

## Réfugié.e.s particulièrement vulnérables

---

**Le Land de Berlin s'occupe des réfugié(e)s particulièrement vulnérables, ceux-ci bénéficient de droits spécifiques. Les personnes particulièrement vulnérables sont des personnes qui ont besoin de plus de protection et d'aide que d'autres et qui, le cas échéant, les obtiennent.**

**Sont considérées comme étant des personnes particulièrement vulnérables :**

- les femmes enceintes
- les femmes voyageant seules
- les mères célibataires
- les enfants mineurs
- les femmes lesbiennes, les hommes homosexuels, les personnes bisexuelles, les personnes transsexuelles et intersexuelles (LGBTI)
- les personnes âgées
- les personnes souffrant de maladies physiques ou psychiques graves
- les personnes souffrant de handicaps
- les personnes victimes de violences

**Vous trouverez des informations complémentaires dans les chapitres suivants :**

- Hébergement pendant la durée de la procédure de demande d'asile  
(besoin de protection particulier pour le logement)
- Les droits des femmes  
(centres d'accueil et offres destinées aux femmes)
- Soins de santé  
(soins et conseil en cas de maladies graves, d'un handicap et en cas de maladies psychiques/de traumatisme)

- 
- Vue d'ensemble des prestations sociales  
(prestations supplémentaires en cas de situations particulières)
  - Berlin, ville arc-en-ciel  
(offres destinées aux personnes LGBTI)

**Où vivent les réfugié(e)s  
pendant la durée  
de la procédure  
de demande d'asile ?**

---

## Hébergement à Berlin pendant la durée de la procédure de demande d'asile

---

**Au cours de la procédure de demande d'asile, vous êtes hébergé(e) à Berlin dans des centres de premier accueil (Erstaufnahmeeinrichtungen) et des logements collectifs (Gemeinschaftsunterkünfte). Dans certains cas, vous pouvez emménager dans votre propre appartement.**

Si le Land de Berlin est compétent pour votre procédure de demande d'asile, l'**Office régional pour les réfugié(e)s (Landesamt für Flüchtlingsangelegenheiten - LAF)** vous héberge dans un **centre d'accueil**. Il s'agit d'un hébergement dans lequel un grand nombre de demandeurs d'asile vivent ensemble et sont aidés. S'il n'y a pas assez de places, on utilise également des logements provisoires d'urgence. Les logements peuvent être très petits. Vous devez vivre au moins six semaines et au maximum six mois dans cette structure d'accueil.

Les personnes qui viennent d'un pays qui en Allemagne est considéré comme étant « un pays d'origine sûr »<sup>1</sup> doivent généralement rester dans ce centre d'accueil pendant toute la durée de la procédure de demande d'asile et en cas de rejet de leur demande, elles doivent rester dans ce centre d'accueil jusqu'à leur départ. Dans certains cas, le LAF peut annuler cette obligation.

Aux termes de la loi, tous les autres demandeurs d'asile sont hébergés au plus tard après six mois dans un **logement**

---

<sup>1</sup> Serbie, Bosnie-Herzégovine, Macédoine, Monténégro, Albanie, Sénégal, Ghana, Kosovo, tous les États membres de l'UE

---

**collectif** mieux équipé et offrant plus d'intimité. S'il y a une pénurie de logements à Berlin, il se peut cependant que vous résidiez plus longtemps dans le centre de premier accueil. Les logements collectifs pour les réfugié.e.s sont dirigés par une personne (**direction du centre - Heimleitung**).

La direction du centre est chargée d'organiser la vie dans le centre d'accueil. **Afin d'assurer la sécurité uniquement** dans le centre d'accueil, on fait souvent appel à une **société de gardiennage**.

En règle générale après trois mois et au plus tard après six mois de séjour à Berlin, vous avez le droit de rechercher un logement personnel. Si le Land de Berlin subvient à vos besoins, ce logement ne doit pas être trop cher. À Berlin, les logements bon marché sont rares et de nombreux demandeurs d'asile ont des difficultés à trouver un logement.

Si vous avez des besoins de protection particuliers en termes de logement, par exemple une grossesse, un handicap, une maladie grave, si vous êtes une femme qui voyage seule avec des enfants, parce que vous êtes homosexuel(le) ou transgenre), veuillez signaler ce fait au début de la phase d'enregistrement ou veuillez vous adresser au service social de l'Office régional pour les réfugié(e)s (Landesamt für Flüchtlingsangelegenheiten). Vous y trouverez des interlocuteurs spécifiques pour des femmes, les personnes homosexuelles et transgenres, auxquels vous pouvez également vous adresser ultérieurement en toute confiance. Vous y recevrez également de l'aide si vos besoins particuliers en termes d'hébergement sont reconnus.

Si au cours de votre séjour, vous rencontrez des problèmes avec votre hébergement, par exemple, en raison d'un besoin particulier de protection ou en cas de conflits avec d'autres habitants du centre d'accueil ou du logement collectif, vous

---

pouvez vous adresser aux travailleurs sociaux et à la direction du centre ou au service social de l'Office régional pour les réfugié(e)s (Landesamt für Flüchtlingsangelegenheiten).

---

## Recherche de son propre logement

---

De nombreux demandeurs d'asile souhaitent vivre le plus rapidement possible dans leur propre appartement. Si vous bénéficiez de prestations de l'Office régional pour les réfugié.e.s (Landesamt für Flüchtlingsangelegenheiten), vous devez à cette fin déposer une demande de **bulletin de prise en charge du loyer (Mietübernahmeschein)**. Muni(e) du bulletin de prise en charge du loyer, vous pouvez rechercher un logement. Ce bulletin indique le montant maximum du loyer. Si vous avez trouvé un logement, vous devez faire examiner son adéquation par le LAF, auprès du service en charge de l'examen du loyer. **Vous ne pouvez conclure le bail qu'après avoir clarifié si le loyer sera pris en charge par le LAF.**

Vous trouverez des appartements vacants sur différents sites Internet ou dans les quotidiens et journaux hebdomadaires. La décision concernant le locataire est prise par le ou la propriétaire d'un appartement privé. Le locataire et le bailleur concluent un contrat de bail écrit qui règle tous les aspects concernant le bail, par exemple, le montant du loyer, les charges (par exemple, les frais de chauffage) et la durée du contrat de bail. Le plus souvent le bailleur exige le versement d'une caution. Pour le bailleur, cette somme d'argent est une garantie au cas où l'appartement serait endommagé ou si le loyer n'est pas payé. En règle générale, le montant de la caution s'élève à trois mois de loyer hors charges. Elle doit être payée avant l'emménagement ou au moment d'emménager. Dans ce cas, réglez avec le service de prestations (Leistungsstelle) de l'Office

régional pour les réfugié(e)s (Landesamt für Flüchtlingsangelegenheiten) si la caution peut être prise en charge, au moins à titre de prêt. Mis à part cette caution, le bailleur ne peut exiger de l'argent pour la conclusion d'un contrat de bail.

---

---

## Interlocuteurs :

---

### **Office régional pour les réfugié(e)s (Landesamt für Flüchtlingsangelegenheiten - LAF)**

#### **Enregistrement et prestations – examen du loyer**

Goslarer Ufer 15

10589 Berlin

Métro ligne U7, station Mierendorffplatz (ascenseur présent)

Bus M27, arrêt Goslarer Platz ou Ilsenburger Straße

E-mail : [Mietsachgebiet@LAF.Berlin.de](mailto:Mietsachgebiet@LAF.Berlin.de)

[www.berlin.de/laf/](http://www.berlin.de/laf/)

### **Service social de l'Office régional pour les réfugié(e)s (Landesamt für Flüchtlingsangelegenheiten)**

Goslarer Ufer 15

10589 Berlin

Métro ligne U7, station Mierendorffplatz (ascenseur présent)

Bus M27, arrêt Goslarer Platz ou Ilsenburger Straße

ou

Bundesallee 171

10715 Berlin

Métro ligne U7, U9, station Berliner Straße

Bus 104, arrêt U-Berliner Straße

E-mail : [sd-asyl@LAF.Berlin.de](mailto:sd-asyl@LAF.Berlin.de)

**Soins de santé  
pour les demandeurs d'asile  
enregistrés à Berlin**

---

## Soins de santé

---

**Tous les demandeurs d'asile ont droit à des soins de santé. Tant qu'ils ne travaillent pas, les frais de santé sont pris en charge par l'Office régional pour les réfugié.e.s (Landesamt für Flüchtlingsangelegenheiten - LAF).**

### **Premier examen médical**

Immédiatement après leur arrivée à Berlin, en règle générale en l'espace de 24 heures, a lieu un **premier examen médical** qui comprend un examen médical physique, l'exclusion de la tuberculose et d'autres maladies infectieuses, des offres de vaccination et l'identification de besoins de protection particuliers. Les enfants et les adolescents en âge d'aller à l'école peuvent intégrer une école immédiatement après le premier examen médical. Un examen médical scolaire doit alors avoir lieu sous les 4 semaines suivant l'entrée à l'école. Les enfants en âge préscolaire doivent toujours passer un examen médical scolaire avant d'entrer à l'école.

La constatation d'un besoin de protection particulier permet d'offrir rapidement des prestations de soins médicaux nécessaires à prodiguer aux femmes enceintes, aux personnes souffrant de handicaps, de maladies physiques graves, de maladies psychiques ou aux personnes victimes de violences.

### **Soins de santé**

Si Berlin est la ville compétente pour votre procédure de demande d'asile, une demande de carte de santé électronique (elektronische Gesundheitskarte) sera effectuée pour vous lors de votre première inscription (Erstregistrierung). Après environ 5 semaines, vous recevrez une feuille d'accès aux soins (Behandlungsschein) provisoire jusqu'à la remise de votre carte de santé électronique (elektronischen

---

Gesundheitskarte). Vous avez ainsi immédiatement accès aux soins médicaux à Berlin. Le cas échéant, vous obtenez des prestations pour traiter des maladies et des douleurs aiguës, des soins dentaires, des prestations pour aider et apporter un soulagement en cas de maladies, des prestations en cas de grossesses et de naissances, des dépistages, des vaccinations ainsi qu'un traitement avec des médicaments et des pansements. La carte de santé électronique (elektronische Gesundheitskarte) ou la feuille d'accès aux soins (Behandlungsschein) provisoire vous permet de consulter un médecin de votre choix.

La carte de santé ne couvre pas tous les traitements. Dans certains cas, il faut demander une autorisation auprès de l'Office régional pour les réfugié(e)s (Landesamt für Flüchtlingsangelegenheiten - LAF).

Dans plusieurs grands centres d'hébergement qui accueillent plus de 500 personnes, les soins médicaux pour les réfugié(e)s sont prodigués directement sur place, dans des « MedPoints ». Ce dernier offre des premiers soins médicaux ainsi que des vaccinations. Sur certains sites, les « MedPoints » offrent également des consultations avec des sages-femmes.

En outre, une équipe sanitaire mobile motorisée visite régulièrement les hébergements collectifs et les grands centres d'hébergement peu ou non assistés médicalement.

**Traitement psychiatrique** – si en raison de votre expérience de guerre ou d'immigration, vous souffrez de maladies psychiques, comme par exemple, de l'anxiété, des dépressions et si vous avez besoin d'un traitement psychologique ou psychiatrique, veuillez vous adresser à l'un des organismes énumérés dans la suite, ceux-ci pouvant organiser un accès rapide aux soins et aux traitements requis :

- 
- réseau berlinois pour les réfugié(e)s particulièrement vulnérables (Berliner Netzwerk für besonders schutzbedürftige Flüchtlinge)
  - service d'accueil central (Zentrale Clearingstelle) de l'Office régional pour les réfugié(e)s (Landesamt für Flüchtlingsangelegenheiten), géré par l'hôpital de la Charité
  - Xenion e. V.
  - centre de soins pour les victimes de tortures (Behandlungszentrum für Folteropfer - Bzfo)

**Les réfugié(e)s souffrant de handicaps** ont droit aux moyens auxiliaires et aux thérapies dont ils ont besoin, par exemple, la physiothérapie. L'organisme de contact central pour le conseil aux personnes avec un handicap est l'association Berliner Zentrum für Selbstbestimmtes Leben e. V. (BZSL e. V.).

Si nécessaire, les **frais de traduction pour les visites médicales** peuvent être pris en charge.

De nombreux médecins berlinois ont des compétences dans des langues variées. Les travailleurs sociaux de votre centre d'hébergement peuvent vous aider pour la recherche d'interprètes compétents et de cabinets médicaux appropriés.

---

## Centres de conseil :

---

### **Zentrum Überleben**

Turmstraße 21

10559 Berlin

Métro ligne U9, station Turmstrasse (ascenseur présent)

Bus M27, 245, TXL, arrêt U-Turmstraße

Bus 101, 123, 187, arrêt Turmstraße/Lübecker Straße

Téléphone : 030 3039060

E-mail : [info@ueberleben.org](mailto:info@ueberleben.org)

Horaires de consultation téléphonique :

Mercredi : de 11h00 à 12h00

Heures d'ouverture (sur place) :

Du lundi au jeudi : de 9h00 à 17h00

Vendredi : de 9h00 à 15h00

### **BZSL e. V. – Berliner Zentrum für Selbstbestimmtes Leben**

Gustav-Adolf-Straße 130

13086 Berlin

Bus 156, arrêt Wigandstaler Straße

Téléphone : 030 44054424

Fax : 030 44054426

E-mail : [info@bzsl.de](mailto:info@bzsl.de)

### **BNS – Berliner Netzwerk**

**für besonders schutzbedürftige Flüchtlinge**

**(réseau berlinois**

**pour les réfugié(e)s particulièrement vulnérables)**

Contact via :

**Zentrum für Flüchtlingshilfen und Migrationsdienste (Zfm)**

**dans le centre ÜBERLEBEN**

Turmstraße 21, bâtiment K, entrée D, 3ème étage

10559 Berlin

---

Métro ligne U9, station Turmstrasse (ascenseur présent)  
Bus M27, 245, TXL, arrêt U-Turmstraße  
Bus 101, 123, 187, arrêt Turmstraße/Lübecker Straße  
Téléphone : 030 3039065444  
E-mail : info@migrationsdienste.org

**Charité – hôpital universitaire Berlin**  
**Service d'accueil central pour les soins psychiatriques**  
**aux réfugié(e)s à Berlin**

Turmstraße 21, bâtiment M, 1er étage  
10551 Berlin  
Métro ligne U9, station Turmstrasse (ascenseur présent)  
Bus M27, 245, TXL, arrêt U-Turmstraße  
Bus 101, 123, 187, arrêt Turmstraße/Lübecker Straße  
Téléphone : 030 39763025  
E-mail : clearingstelle@charite.de  
Heures d'ouverture au public :  
Du lundi au vendredi : de 10h00 à 18h30

**XENION – Psychosoziale Hilfe für politisch Verfolgte e. V.**

Paulsenstraße 55-56  
12163 Berlin  
Ligne de S-Bahn S1, ligne de métro U9, station S-/U-Rathaus  
Steglitz ; puis env. 15 minutes de marche (le long de  
la Grunewaldstraße), ou bus X83, arrêt Rathaus Steglitz  
(en direction de la Königin-Luise-Straße ou U-Dahlem-Dorf)  
jusqu'à l'arrêt Schmidt-Ott-Straße  
Téléphone : 030 3232933  
Fax : 030 3248575  
E-mail : info@xenion.org  
Horaires de consultation téléphonique :  
Du lundi au jeudi : de 10h00 à 12h00

**Services médicaux à l'enfance et à l'adolescence dans**  
**les arrondissements**

**À quelles prestations  
sociales les demandeurs  
d'asile ont-ils droit  
à Berlin ?**

---

## Vue d'ensemble des prestations sociales

---

**L'Office régional pour les réfugié(e)s (Landesamt für Flüchtlingsangelegenheiten - LAF) offre des prestations sociales aux demandeurs d'asile si ceux-ci ne sont pas en mesure de subvenir eux-mêmes à leurs besoins.**

### **Dans quel cas recevez-vous de l'aide ?**

Vous bénéficiez de prestations si vous êtes démun(e). Démun(e) signifie que vous n'avez pas de revenu ou de patrimoine suffisant. Vous devez déposer une demande auprès de l'Office régional pour les réfugié(e) (LAF). Des interprètes sont présents sur place.

### **Quelles sont les prestations que vous obtenez ?**

Le soutien apporté par l'État pendant la procédure de demande d'asile doit couvrir les domaines suivants :

- l'alimentation
- l'hébergement et le chauffage
- les vêtements
- les soins de santé
- les choses dont vous avez besoin au quotidien

Ces besoins sont couverts par des prestations en nature (dans des centres de premier accueil) ou par le versement d'une somme d'argent.

Vous obtenez en outre :

- une somme d'argent pour couvrir vos besoins personnels
- Cette notion recouvre par exemple : des activités de loisirs, le divertissement, la culture, les soins du corps, les frais de téléphone portable, les tickets de métro. Dans les centres de premier accueil, ce montant peut être couvert par des prestations en nature.

---

Les enfants et les adolescents bénéficient en outre des prestations suivantes :

- une aide dans le cadre de la formation et de la participation à la vie sociale

Cela concerne par exemple la cotisation pour un club de sport, les frais d'un voyage scolaire ou pour des fournitures scolaires.

### **berlinpass/Berlin-Ticket S**

Sur demande, le berlinpass vous est remis par l'Office régional pour les réfugié(e)s (Landesamt für Flüchtlingsangelegenheiten - LAF) dans le cadre du premier enregistrement dans les bureaux de la Bundesallee. Il vous permet d'acheter des cartes mensuelles à tarif réduit pour les déplacements en transports en commun à Berlin. On peut acheter la carte mensuelle à tarif réduit (Berlin-Ticket S) dans tous les points de vente de la régie des transports de Berlin (BVG).

Veillez à toujours avoir le Berlin-Ticket S sur vous pendant vos déplacements. Si vous ne pouvez pas présenter un titre de transport valable lors d'un contrôle, vous devez généralement payer une amende de 60,00 euros.

La prolongation ou l'émission ultérieure du berlinpass a lieu uniquement dans les services dédiés aux réfugié(e)s.

### **Hébergement et restauration :**

Au moment de l'arrivée, l'Office régional pour les réfugié(e)s (Landesamt für Flüchtlingsangelegenheiten - LAF) vous remet une attestation de prise en charge des coûts (Kostenübernahme) indiquant que les frais d'hébergement et de restauration sont pris en charge. Veuillez la remettre sur le lieu de votre hébergement. Elle est temporaire et doit être reconduite.

---

Si vous n'avez pas l'obligation d'habiter dans un centre de premier accueil, vous pouvez subvenir vous-même à vos besoins ou louer un appartement. À cette fin, vous recevez un montant en espèces ou une somme d'argent est virée sur votre compte.

### **Prestations complémentaires :**

Dans des situations particulières, vous pouvez bénéficier de prestations complémentaires. Vous devez pour cela en faire la demande, par exemple pour :

- l'équipement de base en cas de grossesse et de naissance
- des besoins particuliers en cas de handicap, de nécessité de soins et de maladie
- des meubles si vous pouvez emménager dans votre propre appartement

### **Important :**

Vous devez signaler des changements au niveau de votre situation personnelle et financière à l'Office régional pour les réfugié(e)s (Landesamt für Flüchtlingsangelegenheiten - LAF). Cette disposition s'applique si les changements peuvent avoir une influence sur le soutien que vous recevez de l'État.

Vous devez par exemple signaler si vous travaillez, si vous recevez des aides de parents ou si vous avez d'autres revenus, si vous vous mariez ou si un séjour prolongé à l'hôpital s'impose.

### **Travail d'utilité publique :**

Vous pouvez avoir l'obligation d'effectuer des travaux d'utilité publique sur votre lieu d'hébergement ou dans une association. Pour le travail, vous recevez une faible rémunération (actuellement 0,80 euro/h). Cela n'établit pas une relation de travail.

---

## Administration compétente :

---

Pendant la procédure de demande d'asile, les prestations sont attribuées centralement par l'Office régional pour les réfugié(e)s (Landesamt für Flüchtlingsangelegenheiten - LAF). Au terme de la procédure de demande d'asile, vous pouvez avoir droit à des prestations du bureau d'aide sociale ou de l'Agence pour l'emploi (JobCenters).

### **Office régional pour les réfugié(e)s (Landesamt für Flüchtlingsangelegenheiten - LAF)**

Goslarer Ufer 15

10589 Berlin

Métro ligne U7, station Mierendorffplatz (ascenseur présent)

Bus M27, arrêt Goslarer Platz ou Ilseburger Straße

E-mail : [Poststelle@LAF.Berlin.de](mailto:Poststelle@LAF.Berlin.de)

[www.berlin.de/laf/](http://www.berlin.de/laf/)

---

## Centres de consultation de l'État :

---

### **Service social de l'Office régional pour les réfugié(e)s (Landesamt für Flüchtlingsangelegenheiten)**

Bundesallee 171

10715 Berlin

Métro ligne U7, U9, station Berliner Straße

Bus 104, arrêt U-Berliner Straße

et

Darwinstraße 14

10589 Berlin

Entrée Goslarer Ufer 15

Métro ligne U7, station U-Mierendorffplatz ou station

Richard-Wagner-Platz (15 minutes de marche)

---

Bus M27, arrêt Goslarer Platz

E-mail : [sd-asyl@LAF.Berlin.de](mailto:sd-asyl@LAF.Berlin.de)

Les horaires sont ceux des heures d'ouverture de l'administration et peuvent également être convenus individuellement.

**Chargé de mission auprès du Sénat de Berlin  
pour l'intégration et la migration**

Centre de conseil auprès du Chargé de mission et du  
Willkommenszentrum Berlin

Potsdamer Straße 65

10785 Berlin

Métro ligne U1, station Kurfürstenstraße

Bus M48, M85, arrêt Lützowstraße / Potsdamer Straße

E-mail : [Beratung@intmig.berlin.de](mailto:Beratung@intmig.berlin.de)

et [willkommenszentrum@intmig.berlin.de](mailto:willkommenszentrum@intmig.berlin.de)

Horaires de consultation :

Lundi, mardi et jeudi : de 09h00 à 13h00

Jeudi : de 15h00 à 18h00

Les centres d'accueil non gouvernementaux vous conseillent également, ceux-ci sont indiqués au Chapitre « Procédure de demande d'asile et conseil ».

# Apprendre l'allemand

---

## Langue allemande – cours de langue

---

**Pour pouvoir pleinement participer à la vie en Allemagne, il est important d'avoir des connaissances en langue allemande. L'apprentissage de la langue allemande vous permet de faire de nouvelles connaissances, de communiquer au quotidien et de trouver du travail.**

Il existe de nombreuses possibilités pour apprendre l'allemand : écoles, universités, centres culturels, associations, universités populaires et écoles de langues privées proposent des cours. Vous trouverez également sur Internet des offres pour apprendre l'allemand, par exemple, le portail « Ich will Deutsch lernen » ([www.iwdl.de/cms/lernen/start.html](http://www.iwdl.de/cms/lernen/start.html)). Avec l'appli, « Ankommen » ([www.ankommenapp.de](http://www.ankommenapp.de)), vous pouvez également acquérir les premières connaissances en allemand et obtenir en même temps de plus amples informations sur la procédure de demande d'asile, la formation et le travail ainsi que sur la vie en Allemagne.

De nombreux centres d'accueil proposent des cours d'allemand. Vous pouvez par ailleurs suivre des cours d'allemand auprès des universités populaires pendant la procédure de demande d'asile ou avec un statut d'étranger toléré (Duldung) ou, dans certains cas, suivre un cours d'intégration proposé par l'Office fédéral pour la migration et les réfugié.e.s (Bundesamt für Migration und Flüchtlinge - BAMF).

### **Cours d'intégration proposés par l'État**

Si vous êtes ressortissant(e) d'Iran, d'Irak, de Syrie, de Somalie ou d'Érythrée, vous pouvez déjà suivre un cours d'intégration immédiatement après votre arrivée, pendant votre procédure de demande d'asile dans le cadre des places disponibles, ce cours d'intégration étant financé par l'État (BAMF).

---

Pour vous inscrire à un cours d'intégration, vous devez remplir un formulaire. Ce formulaire se trouve ici :

[www.bamf.de/DE/Willkommen/DeutschLernen/Integrationskurse/Formulare/formulare-node.html](http://www.bamf.de/DE/Willkommen/DeutschLernen/Integrationskurse/Formulare/formulare-node.html)

Vous devez remettre ce formulaire au service régional compétent de l'Office fédéral pour la migration et les réfugié.e.s (Bundesamt für Migration und Flüchtlinge). Vous trouverez ici le service régional qui est compétent pour vous :

[www.bamf.de/SiteGlobals/Functions/WebGIS/DE/WebGIS\\_Regionalstelle.html?nn=4261610](http://www.bamf.de/SiteGlobals/Functions/WebGIS/DE/WebGIS_Regionalstelle.html?nn=4261610)

### **Cours d'allemand du Land de Berlin proposés dans les universités populaires**

Si vous n'avez pas d'autorisation pour un cours d'intégration, vous pouvez suivre un cours d'allemand auprès des universités populaires (Volkshochschulen - VHS) qui sont présentes dans tous les arrondissements.

Dès que votre demande d'asile est acceptée, vous passez dans un cours d'intégration de l'Office fédéral pour la migration et les réfugié.e.s (BAMF).

### **Cours de langue liés à une activité professionnelle**

Si vous disposez déjà de connaissances en allemand, un cours de langue lié à une activité professionnelle peut éventuellement être intéressant pour vous. Des cours de spécialisation pour l'acquisition du niveau de langue nécessaire à un métier sont offerts par le service de développement linguistique professionnel (cours de langue liés à une activité professionnelle) de l'Office fédéral pour la migration et les réfugié.e.s (BAMF). Les cours d'approfondissement linguistique peuvent être fréquentés après avoir terminé avec succès le cours d'intégration ou, si vous avez déjà le niveau B1, pour l'amélioration de votre niveau linguistique. Si vous n'avez pas droit à la participation

---

à un cours d'approfondissement linguistique, vous pouvez suivre un cours d'encouragement linguistique lié à une activité professionnelle du Land de Berlin (par ex. un cours UBINZ).

---

---

## Centre d'accueil pour les cours d'intégration :

---

### **Office fédéral pour la migration et les réfugié(e)s (Bundesamt für Migration und Flüchtlinge - BAMF)**

[www.bamf.de/DE/Willkommen/DeutschLernen/  
Integrationskurse/integrationskurse-node.html](http://www.bamf.de/DE/Willkommen/DeutschLernen/Integrationskurse/integrationskurse-node.html)

Vous trouverez ici les organismes organisant des cours d'intégration près de chez vous :

[www.bamf.de/DE/Willkommen/DeutschLernen/  
Integrationskurse/KurstraegerNaehe/kurstraegernaeh-node.html](http://www.bamf.de/DE/Willkommen/DeutschLernen/Integrationskurse/KurstraegerNaehe/kurstraegernaeh-node.html)

---

## Centre d'accueil pour des cours d'allemand :

---

### **Université populaire (VHS – Volkshochschule) de Berlin**

Vous trouverez des informations en plusieurs langues concernant les heures de bureau et d'inscription des différentes universités populaires (Volkshochschulen) des arrondissements de Berlin ainsi que des informations sur tous les cours d'allemand destinés aux réfugié(e)s sous :

[www.vhs-refugees.de](http://www.vhs-refugees.de)

---

---

## Centres d'accueil pour des cours de langue liés à une activité professionnelle :

---

Cours de langue liés à une activité professionnelle :

### **Office fédéral pour la migration et les réfugié(e)s (Bundesamt für Migration und Flüchtlinge - BAMF)**

[www.bamf.de/SharedDocs/Anlagen/DE/Downloads/Infothek/ESF/03\\_VordruckeAntraege/Deutschfoerderung45a/liste-berechtigte-traeger.html?nn=8202348](http://www.bamf.de/SharedDocs/Anlagen/DE/Downloads/Infothek/ESF/03_VordruckeAntraege/Deutschfoerderung45a/liste-berechtigte-traeger.html?nn=8202348)

Cours de langue liés à une activité professionnelle du Land :

### **GFBM – Gesellschaft für berufsbildende Maßnahmen mbH**

Madame Golabek-Alberth

Téléphone : 030 85732990

E-mail : [deutsch-lernen@gfbm.de](mailto:deutsch-lernen@gfbm.de)

[www.gfbm.de](http://www.gfbm.de)

[www.deutsch-lernen.gfbm.de](http://www.deutsch-lernen.gfbm.de)

### **WIPA GmbH**

Monsieur Jesch

Téléphone : 030 5574140

E-mail : [info@wipa-berlin.de](mailto:info@wipa-berlin.de)

[www.wipa.de](http://www.wipa.de)

### **KHS Kirhhofschmiede gGmbH**

Madame Tabea Mertz, Monsieur Mustafa Hasan

Téléphone : 030 61288250

E-mail : [khs@kirhhofschmiede.de](mailto:khs@kirhhofschmiede.de)

[www.kirhhofschmiede.de](http://www.kirhhofschmiede.de)

---

### **A&QUA – Arbeit und Qualifizierung**

Madame Pia Sollmann

Téléphone : 030 6165726

E-mail : pia.sollmann@a-qua.de

www.a-qua.de

www.facebook.com/aundqua

### **Bbw Bildungswerk der Wirtschaft in Berlin und Brandenburg e. V.**

Madame Wunsch (inscription)

Téléphone : 030 31005-278

E-mail : info@bbw-ev-berlin.de

www bbw-gruppe.de

www bbw-gruppe.de/ueber-uns/projekte/esf-bamf-programm.html

### **Qualifizierung vor Beschäftigung (QvB)**

Le Land de Berlin met en œuvre des mesures de soutien linguistique lié à la formation professionnelle à partir du niveau A2/B1 dans le cadre du programme « La qualification avant l'embauche » (Qualifizierung vor Beschäftigung), celles-ci sont cofinancées par le Fonds social européen. Le cours d'approfondissement linguistique professionnel sert à vous préparer à l'embauche par la transmission de connaissances linguistiques spécifiques. La condition est d'avoir droit aux prestations de l'ALG II. Vous trouverez des informations via votre agence pour l'emploi locale compétente (Jobcenter) ainsi que sur

<https://www.zgs-consult.de/weiterbildung/qualifizierung-vor-beschaeftigung/>

---

---

## Centres de consultation pour des cours d'allemand gratuits :

---

### **bridge Réseaux berlinois pour le droit au séjour**

Conseil et admission à un cours d'allemand approprié gratuit

Centre de formation de Schöneberg

Hauptstraße 159

10827 Berlin

Métro ligne U7, station Kleistpark

Bus M48, M85, 106, 187, 206, arrêt U-Kleistpark

Téléphone : 030 788 90 19 51

E-mail : [gsovatjuk@gfbm.de](mailto:gsovatjuk@gfbm.de) et [becken@gfbm.de](mailto:becken@gfbm.de)

[www.gfbm.de/angebote/bildungsarten/integrations-und-aktivierungsmassnahmen/hilfen-bei-der-arbeitssuche-fuer-gefluechtete-personen-bridge/](http://www.gfbm.de/angebote/bildungsarten/integrations-und-aktivierungsmassnahmen/hilfen-bei-der-arbeitssuche-fuer-gefluechtete-personen-bridge/)

**Tout ce qu'il faut savoir  
sur le système scolaire  
et les crèches**

---

## Le système scolaire et les crèches (KiTa)

---

**Fréquenter une crèche (Kita) est amusant, permet à votre enfant de rencontrer d'autres enfants et aide à apprendre l'allemand. Fréquenter une crèche (Kita) constitue une excellente préparation pour la scolarisation future. Tous les enfants qui vivent en Allemagne doivent aller à l'école. En règle générale, la scolarité obligatoire commence au cours de l'automne de l'année où l'enfant a six ans.**

### **La crèche (Kindertagesstätte - KiTa)**

En Allemagne, un grand nombre d'enfants sont pris en charge dans des crèches, appelées « Kita ». Dans les crèches, les enfants apprennent et jouent ensemble. Les enfants se font ainsi de nouveaux amis et apprennent la langue allemande. Ils sont de cette manière mieux préparés à l'entrée à l'école. Même si vous suivez vous-même une formation, si vous travaillez ou si vous faites des études et que vous avez des enfants, vos enfants sont pris en charge à la crèche par des professionnels de l'éducation de l'âge de nourrisson à l'entrée à l'école. Si vous souhaitez inscrire votre enfant dans une crèche, veuillez vous adresser aux travailleurs sociaux ou à la direction de votre centre d'accueil. Vous y obtiendrez de plus amples informations.

### **École**

L'obligation scolaire à Berlin dure 10 ans. Indépendamment du statut de séjour, chaque enfant en âge scolaire a le droit à une place à l'école. L'école est gratuite.

Les enfants et les adolescents qui ne parlent pas allemand fréquentent dans un premier temps des groupes d'apprentissage (classes d'accueil) pour y apprendre l'allemand. Les enfants âgés de six ou sept ans sont

---

généralement tout de suite intégrés dans des classes régulières de début de scolarité. Tous les enfants et adolescents doivent participer dès le début aux cours réguliers dans certaines matières.

Veillez vous adresser aux travailleurs sociaux de votre centre d'hébergement ou au bureau de coordination pour les classes d'accueil (Willkommensklassen) de votre arrondissement afin que votre enfant obtienne le plus vite possible une place à l'école.

### **École primaire**

À partir de la sixième année, tous les enfants fréquentent dans un premier temps l'école primaire. À l'école primaire, les enfants acquièrent des connaissances élémentaires en langue allemande, en mathématiques, en matières d'éveil, en art, en musique et en sport. À Berlin, l'école primaire dure six ans. Ensuite, il faut aller dans une école supérieure.

### **Promotion et encadrement complémentaires (refuge - Hort) :**

Toutes les écoles primaires de Berlin sont des écoles à temps plein avec des heures de services de 6h00 à 18h00 les jours d'école et les jours fériés. Les offres d'encadrement l'après-midi et le matin avant le début des cours sont à la disposition de tous les enfants qui nécessitent un encadrement. Pour les enfants réfugiés qui vivent dans des hébergements collectifs, on reconnaît généralement un besoin d'encadrement.

Après l'école primaire, les enfants et les adolescents fréquentent à Berlin une école secondaire intégrée (integrierte Sekundarschule), une école élémentaire (Gemeinschaftsschule) ou un lycée (Gymnasium).

### **L'école secondaire intégrée (weiterführende Schule)**

Dans une école secondaire intégrée (integrierten Sekundarschule), les élèves sont encouragés individuellement

---

et encadrés toute la journée. Les enfants et les adolescents peuvent y obtenir différents certificats : le brevet de formation professionnelle (Berufsbildungsreife - BBR), le brevet étendu de formation professionnelle (erweiterte Bildungsreife - eBB) ou le diplôme de formation moyenne (Mittlere Schulabschluss - MSA), et après 13 ans (ou si les résultats sont très bons, après 12 ans) le baccalauréat (Abitur = diplôme d'enseignement secondaire général (allgemeine Hochschulreife)).

### **Le lycée (école secondaire)**

#### **(Gymnasium - weiterführende Schule)**

Au lycée, on attend beaucoup de motivation personnelle de la part des élèves. En règle générale, les élèves qui vont au lycée fréquentent cette école pendant six ans (jusqu'à la 12ème classe) avant de passer leur diplôme de fin d'études (baccalauréat - Abitur) (= diplôme d'enseignement secondaire général - allgemeine Hochschulreife).

### **Les écoles professionnelles**

Les élèves âgés de plus de 16 ans peuvent également fréquenter une classe d'accueil dans une école professionnelle (contact : Bureau d'orientation des écoles professionnelles, [klaerungsstellebbs@senbjf.berlin.de](mailto:klaerungsstellebbs@senbjf.berlin.de)). Ils peuvent ensuite fréquenter d'autres cursus. Les écoles professionnelles permettent d'obtenir tous les diplômes secondaires (BBR, eBBR, MSA, Abitur).

---

## Diplômes

---

### **Brevet de formation professionnelle (Berufsbildungsreife) ou brevet étendu de formation professionnelle (erweiterte Bildungsreife) (BBR et eBBR)**

En règle générale, ces diplômes sont attribués après la 9ème ou la 10ème classe et constituent la base pour le début d'une formation professionnelle pratique en entreprise.

### **Diplôme de formation moyenne (Mittlerer Schulabschluss - MSA)**

Pour obtenir ce diplôme, les élèves doivent réussir un examen central après la 10ème classe. En général, ce diplôme constitue la base pour des métiers pointus de tous types et permet d'accéder à l'enseignement supérieur professionnel (Fachoberschule) ou à un lycée professionnel (Fachgymnasium).

### **Baccalauréat (Abitur) = diplôme d'enseignement secondaire général (allgemeine Hochschulreife)**

Le baccalauréat (Abitur) permet aux élèves de faire des études supérieures (université).

**Généralités** : après avoir obtenu le brevet de formation professionnelle (Berufsbildungsreife - BBR), le brevet étendu de formation professionnelle (erweiterter Berufsbildungsreife - eBBR) ou le diplôme de formation moyenne (Mittleren Schulabschluss - MSA), il existe en Allemagne de nombreuses possibilités de continuer à aller à l'école et d'obtenir le diplôme d'enseignement secondaire général (allgemeine Hochschulreife - Abitur = baccalauréat), par exemple, en fréquentant une école professionnelle.

---

---

## Informations complémentaires :

---

Interlocuteurs :

- pour les crèches (Kita) :  
[www.berlin.de/sen/jugend/familie-und-kinder/kindertagesbetreuung](http://www.berlin.de/sen/jugend/familie-und-kinder/kindertagesbetreuung)
- pour le système scolaire :  
[www.berlin.de/sen/bildung/schule/bildungswege/](http://www.berlin.de/sen/bildung/schule/bildungswege/)
- pour le dossier formation (berlinpass-BuT) :  
[www.berlin.de/bildungspaket](http://www.berlin.de/bildungspaket)

---

## Centre de conseil :

---

### Point info

Bernhard-Weiß-Straße 6

10178 Berlin

Métro ligne U-Bahn U2, ligne de S-Bahn S7, station

U-/S-Alexanderplatz

Téléphone : 90227-5000

E-mail : [infopunkt@senbjf.berlin.de](mailto:infopunkt@senbjf.berlin.de)

[www.berlin.de/sen/bjf/service/infopunkt/](http://www.berlin.de/sen/bjf/service/infopunkt/)

Heures d'ouverture au public :

Lundi et mardi : de 10h00 à 12h00

Jeudi : de 15h00 à 18h00

Vendredi : de 10h00 à 12h00

**Tout ce qu'il faut savoir  
sur le travail**

---

## Travail

---

**Vous souhaitez travailler en Allemagne ? Un travail en Allemagne vous aide non seulement à subvenir de manière indépendante à vos besoins et à ceux de votre famille mais également à nouer des contacts avec vos collègues et à continuer à améliorer vos connaissances en allemand.**

Cette section vous informe sur votre accès au marché du travail et sur les droits que vous avez en tant que salarié(e) en Allemagne.

### **Ai-je le droit de travailler ?**

Dans certaines conditions, vous avez le droit de travailler en Allemagne. En principe, le droit de travailler en Allemagne dépend toujours de votre statut de séjour et de la durée que vous avez déjà passée en Allemagne. Le document officiel qui vous a été remis par l'Office des étrangers (Ausländerbehörde) vous indique si vous avez le droit de travailler en Allemagne.

### **Dans tous les cas, vous avez le droit de travailler...**

Si votre document d'identité porte la mention « emploi autorisé » (Beschäftigung gestattet) ou « activité professionnelle autorisée » (Erwerbstätigkeit gestattet), vous avez le droit de travailler. Vous pouvez entamer une relation de travail et signer le contrat sans autre autorisation. En règle générale, c'est le cas pour des demandeurs d'asile après quatre ans de séjour préalable.

### **Vous avez peut-être le droit de travailler...**

Après un séjour de trois mois en Allemagne, vous pouvez obtenir au cours de la procédure de demande d'asile l'autorisation de travailler.

---

Votre document officiel porte alors la mention : « activité professionnelle uniquement autorisée sur autorisation de l'Office des étrangers ». L'autorisation se réfère toujours à une offre de travail concrète et vous devez donc soumettre le formulaire « description de poste de travail » (Stellenbeschreibung) et le formulaire de « demande d'autorisation d'un emploi ».

[www.berlin.de/labo/willkommen-in-berlin/service/downloads/artikel.273193.php](http://www.berlin.de/labo/willkommen-in-berlin/service/downloads/artikel.273193.php)

L'Office des étrangers (Ausländerbehörde) vous demandera également des informations sur le salaire, les horaires de travail et les conditions de travail. Vous devez donc si possible apporter une version préliminaire du contrat de travail.

La procédure de vérification dure entre deux et trois semaines. L'Office des étrangers (Ausländerbehörde) vérifie si vous pouvez commencer le travail souhaité. Dans le cadre de cette démarche, l'Office des étrangers (Ausländerbehörde) fait intervenir l'Agence fédérale pour l'emploi (Bundesagentur für Arbeit).

Actuellement, l'Agence fédérale pour l'emploi (Bundesagentur für Arbeit) ne vérifie plus si d'autres personnes possédant un meilleur statut de séjour pourraient également occuper le poste.

L'Agence fédérale pour l'emploi vérifie uniquement si les conditions de l'emploi prévu ne sont pas moins favorables que celles qui seraient appliquées à des salariés nationaux comparables. Pour les personnes qui disposent d'une qualification professionnelle ou qui appartiennent à une certaine catégorie professionnelle, la procédure est encore plus simple car l'Agence fédérale pour l'emploi n'intervient pas.

---

Pour déposer une demande d'autorisation, vous pouvez vous rendre à l'Office des étrangers (Ausländerbehörde). La procédure s'accélère si vous envoyez les documents au département compétent, accompagné du formulaire de prise de contact sur : [www.berlin.de/labo/willkommen-in-berlin/artikel.316073.php](http://www.berlin.de/labo/willkommen-in-berlin/artikel.316073.php).

---

## Interdiction de travailler

---

Si les dispositions accessoires de votre papier d'identité comportent la mention « **activité professionnelle non autorisée** » (Erwerbstätigkeit nicht gestattet), vous n'avez pas le droit de travailler. L'interdiction de travailler s'applique au moins pendant les trois premiers mois après le dépôt de votre demande d'asile.

Vous pouvez faire l'objet d'une interdiction générale de travailler si vous êtes ressortissant(e) d'un pays d'origine sûr<sup>1</sup>. Dans ce cas, vous pouvez consulter un centre de conseil.

### **Puis-je me mettre à mon compte ?**

Pendant la durée de la procédure d'asile, vous n'avez pas le droit de vous mettre à votre compte.

---

<sup>1</sup> Actuellement, les pays d'origine suivants sont considérés comme étant des « pays d'origine sûrs » : Albanie, Bosnie-Herzégovine, Ghana, Kosovo, Macédoine, Monténégro, Sénégal, Serbie, tous les États membres de l'Union européenne.

---

## Travailler avec le statut d'« étranger toléré » (Duldung)

---

Si votre demande d'asile est rejetée et si vous obtenez le statut d'étranger toléré (Duldung), veuillez vous renseigner auprès d'un centre de consultation sur les possibilités de travailler.

---

## Centres de conseil :

---

### **bridge Réseaux berlinois pour le droit au séjour**

Coordination et conseil juridique

Sénat de Berlin pour l'Intégration, le Travail  
et les Affaires sociales

Chargé de mission auprès du Sénat de Berlin  
pour l'intégration et la migration

Potsdamer Straße 65

10785 Berlin

Métro ligne U1, station Kurfürstenstraße

Bus M48, M85, arrêt Lützowstraße / Potsdamer Straße

Téléphone : 030 901723-16/-21/-29

E-mail : [bridge@intmig.berlin.de](mailto:bridge@intmig.berlin.de)

### **Coordination et conseil juridique**

Centre pour l'aide aux réfugié(e)s et les services aux  
migrations

Turmstraße 21, bâtiment K

10559 Berlin

Métro ligne U9, station Turmstrasse (ascenseur présent)

Bus M27, 245, TXL, arrêt U-Turmstraße

Bus 101, 123, 187, arrêt Turmstraße/Lübecker Straße

Téléphone : 030 303906-57/-86/-23

E-mail : [g.aumann@ueberleben.org](mailto:g.aumann@ueberleben.org)

E-mail : [a.lippegaus@ueberleben.org](mailto:a.lippegaus@ueberleben.org)

### **Première consultation pour l'orientation professionnelle**

Arbeit und Bildung e. V.

Kurfürstenstraße 131

10785 Berlin

Métro ligne U1, U2, U3, U4, station Nollendorfplatz

Téléphone : 030 259309517

E-mail : [monika.dittrich@aub-berlin.de](mailto:monika.dittrich@aub-berlin.de)

---

## **Conseil en apprentissage mobile**

Projet : P:iB

Partnerschaften in der Bildungsberatung

DQG mbH

Julia Lammert

Téléphone : 030 5367998-36

Fax : 030 278733-36

E-mail : [J.lammert@pib-berlin.com](mailto:J.lammert@pib-berlin.com)

## **JOB POINT / Mobijobs**

### **Consultation mobile pour l'emploi des réfugié(e)s**

GesBiT – Gesellschaft für Bildung und Teilhabe mbH

Madame Andrea Keppke

Karl-Marx-Straße 122

12043 Berlin

Métro ligne U7, station Karl-Marx-Straße

Bus 104 et 166, arrêt Werbellinstraße

Tél. : 030 2038994-0

Fax : 030 2038994-99

E-mail : [info@gesbit.de](mailto:info@gesbit.de)

JOB POINTS dans les arrondissements de Mitte, Neukölln et

Charlottenburg-Wilmersdorf

[www.jobpoint-berlin.de/willkommen.html](http://www.jobpoint-berlin.de/willkommen.html)

## **Coaching pour l'emploi à Berlin**

### **pour les réfugié(e)s dans des mesures d'aide à l'emploi**

Le coaching pour l'emploi à Berlin pour les réfugié(e)s s'adresse

aux personnes réfugiées qui participent à des mesures

d'aide à l'emploi (pendant la procédure de demande d'asile

et après le passage dans le SGB II). Le coaching vise à réduire

les entraves ou à organiser une première intégration sur

le marché du travail régulier. Plus d'informations sur :

[www.zgs-consult.de/arbeit/berliner-jobcoaching-fuer-gefluechtete/](http://www.zgs-consult.de/arbeit/berliner-jobcoaching-fuer-gefluechtete/)

---

## **Agence fédérale pour l'emploi (Bundesagentur für Arbeit)**

### **Équipe demandeurs d'asile**

Agence pour l'emploi Berlin nord

Königin-Elisabeth-Straße 49

14059 Berlin

Ligne de S-Bahn S41, S42, S46, station Westend

Bus 139, M45, arrêt Königin-Elisabeth-Straße/Spandauer Damm

Téléphone : 030 555570-1818

E-mail : Berlin-Sued.180-Asylsuchende@Arbeitsagentur.de

### **Bureaux de Willkommen-in-Arbeit**

Offres de conseil et d'encadrement pour réfugié(e)s

Willkommen-in-Arbeit - bureaux de Lichtenberg

Alfredstraße 4

10365 Berlin

Métro ligne U5, station Magdalenenstraße

Bus 204, arrêt U-Magdalenenstraße

Interlocutrice : Madame Scheer

Téléphone : 0162 4225643

E-mail : j.scheer@pib-berlin.com

Willkommen-in-Arbeit - bureaux de Spandau

Jüdenstraße 30

13597 Berlin

Métro ligne U7, station Altstadt Spandau

Bus M37, M45, 136, 137 et 236, arrêt Moritzstraße

Interlocuteur : Michael Arri

Téléphone : 030 513010027

E-mail : michael.arri@giz.berlin

---

---

## Offres en ligne :

---

### **Offre internet Worker**

Bourse de l'emploi pour réfugié(e)s et employeurs  
[www.worker.de](http://www.worker.de)

### **Plateforme de placement de l'association paritaire**

Work For Refugees/Refugees For Work  
[www.work-for-refugees.de](http://www.work-for-refugees.de)

---

## Validation d'une qualification professionnelle étrangère

---

### **Vous avez étudié ou appris un métier dans votre pays d'origine ?**

Si vous souhaitez faire valider votre qualification professionnelle étrangère en Allemagne, veuillez vous adresser au **Centre de conseil IQ à Berlin**:

- Centre d'accueil initial centralisé pour la validation (responsable : fondation Otto Benecke)  
Téléphone : 030 3450569-0  
E-mail : ZEA-Berlin@obs-ev.de
- Conseil pour la validation et la qualification (responsable : Türkischer Bund Berlin-Brandenburg e. V.)  
Téléphone : 030 23623325  
E-mail : diploma@ttb-berlin.de
- Feuille de route pour la validation des qualifications professionnelles (responsable : Club Dialog e. V.)  
Téléphone : 030 26347605  
E-mail: anerkennung@club-dialog.de

[www.berlin.netzwerk-iq.de](http://www.berlin.netzwerk-iq.de)

### **Validation professionnelle dans le commerce et l'industrie**

CCI (IHK) de Berlin

Fasanenstraße 85

10623 Berlin

Ligne de S-Bahn S3, S5 et S7, station Zoologischer Garten

Métro ligne U2 et U9, station Zoologischer Garten

Bus M45 et 245, arrêt Jebenstraße

Téléphone : 030 31510-424

E-mail : [anerkennung@berlin.ihk.de](mailto:anerkennung@berlin.ihk.de)

[www.ihk-berlin.de/anerkennung](http://www.ihk-berlin.de/anerkennung)

---

Le site Internet suivant fournit des informations relatives à la reconnaissance des qualifications professionnelles en plusieurs langues :  
[www.erkennung-in-deutschland.de/html/de/](http://www.erkennung-in-deutschland.de/html/de/)

---

## Droits des salarié(e)s

---

**En Allemagne, il existe un grand nombre de lois qui vous protègent en tant que salarié(e). Si vous souhaitez signer un contrat de travail, vous devriez toujours vous informer sur ces droits. Vous trouverez dans la présente section les principaux droits des salarié(e)s.**

### **Le contrat de travail**

S'il n'est pas à durée déterminée, votre contrat de travail peut être conclu oralement. Mais dans ce cas, vous devez convenir avec votre employeur quel type de travail vous effectuez, le montant de votre rémunération et vos horaires. Si vous n'obtenez pas de contrat de travail écrit, l'employeur doit vous remettre au plus tard un mois après le début du travail un document portant mention des principales conditions de travail.

### **Rémunération**

L'employeur doit vous payer pour votre travail. En principe, on applique le  **salaire minimum**  légal de 8,84 € (jusqu'au 31.12.2018) par heure. Mais de nombreux secteurs appliquent des salaires minimum supérieurs. Renseignez-vous !

Si malgré le travail fourni, votre employeur ne vous paie pas, veuillez prendre contact avec un centre de consultation auprès duquel vous conviendrez de la marche à suivre.

Le contrat de travail est un contrat réciproque : l'employeur vous verse votre salaire si vous faites votre travail. Dans certains cas, vous avez cependant droit à votre salaire bien que vous ne travailliez pas : par exemple jusqu'à six semaines en cas de maladie dont vous n'êtes pas responsable. Vous devez alors remettre à l'employeur une attestation établie par votre médecin.

---

## **Droit de travailler**

Vous avez le droit de travailler. Votre employeur ne peut donc pas vous exclure du travail sans raison valable. S'il le fait malgré tout, il doit vous payer alors que vous ne travaillez pas.

## **Droit à des congés**

Au cours de chaque année civile, vous avez droit à des congés payés. La durée minimale légale pour des congés est de 24 jours ouvrables (lundi-samedi). Si vous travaillez moins de six jours par semaine, vous avez droit à moins de jours de congés. Vous devez en faire la demande auprès de votre employeur.

## **Horaires de travail et pauses**

En principe, la loi suppose une journée de travail de 8 heures, mais la durée de travail quotidienne peut être étendue à 10 heures si la durée de travail de 8 heures par jour ouvrable n'est pas dépassée en moyenne sur 24 semaines. Si vous travaillez plus de 6 heures, vous avez droit à une pause d'au moins 30 minutes. Si vous travaillez plus de 9 heures, la pause dure 45 minutes.

## **Démision et protection contre le licenciement**

Pour mettre fin à votre relation de travail, vous devez démissionner. La démission doit être formulée par écrit. La démission par e-mail ou par SMS n'est pas possible. Si vous recevez un licenciement avec lequel vous n'êtes pas d'accord, vous pouvez entamer un recours. Il est recommandé de prendre immédiatement contact avec un centre de consultation car vous ne disposez que de trois semaines pour pouvoir entamer un recours contre un licenciement.

Si vous avez travaillé plus de six mois dans une entreprise qui emploie plus de 10 personnes, vous bénéficiez d'une protection générale contre le licenciement. Si vous avez des doutes sur le bien-fondé du licenciement, rendez-vous

---

dans un service de consultation juridique pour considérer la question de la protection contre le licenciement.

### **Emploi illégal**

Si vous travaillez, vous devez payer des impôts et informer les administrations et les organismes sociaux. Si vous ne le faites pas et que vous travaillez malgré tout, il s'agit d'un travail illégal. En règle générale, un emploi illégal est conclu oralement et le salaire est versé en espèces. Si votre employeur vous propose de ne pas déclarer votre emploi et de vous payer en espèces, vous devez immédiatement vous adresser à un organisme de consultation.

Un emploi illégal a pour conséquence que vous n'avez aucune garantie légale de recevoir votre salaire, et ce même si vous avez travaillé. En outre, vous et votre employeur êtes passibles de poursuites pénales.

Vous trouverez des **informations en plusieurs langues** sur les droits des salarié(e)s, spécialement adressées aux réfugié(e)s sur :

[www.faire-mobilitaet.de/informationen/fluechtlingsflyer/++co++0b9be6ae-0ac2-11e6-9f5b-52540023ef1a](http://www.faire-mobilitaet.de/informationen/fluechtlingsflyer/++co++0b9be6ae-0ac2-11e6-9f5b-52540023ef1a)

Vous trouverez des **informations détaillées** sur les droits et les obligations des salarié(e)s sur :

[www.bmas.de/SharedDocs/Downloads/DE/PDF-Publikationen/a711-arbeitsrecht.pdf?\\_\\_blob=publicationFile](http://www.bmas.de/SharedDocs/Downloads/DE/PDF-Publikationen/a711-arbeitsrecht.pdf?__blob=publicationFile)

**Hotline citoyenne** du ministère fédéral du Travail et des Affaires sociales (Bundesministeriums für Arbeit und Soziales - BMAS) sur les questions liées au travail :

[www.bmas.de/DE/Service/Buergertelefon/buergertelefon.html](http://www.bmas.de/DE/Service/Buergertelefon/buergertelefon.html)

Ligne directe pour les droits des salarié(e)s : **030 221911004**

---

## Centres de consultation sur les droits des salarié(e)s

---

### **Centre de consultation pour migrant(e)s de Arbeit und Leben (DGB/VHS) e. V.**

Kapweg 4

13405 Berlin

Métro ligne U6, station Kurt-Schumacher-Platz /

Afrikanische Straße

[www.berlin-brandenburg.dgb.de/beratung/migranten](http://www.berlin-brandenburg.dgb.de/beratung/migranten)

### **Centre de consultation pour travailleurs détachés, citoyen(ne)s de l'UE bénéficiant du droit à la libre circulation et pour travailleurs indépendants au statut professionnel flou :**

Vous trouverez ici des formations pour les réfugié(e)s  
concernant leurs droits au travail.

Kapweg 4

13405 Berlin

Métro ligne U6, station Kurt-Schumacher-Platz /

Afrikanische Straße

E-mail : [Beratung-eu@dgb.de](mailto:Beratung-eu@dgb.de)

[www.berlin-brandenburg.dgb.de/beratung/eb](http://www.berlin-brandenburg.dgb.de/beratung/eb)

Vous trouverez une vue d'ensemble des autres centres de  
consultation de la Confédération des syndicats allemands  
(Deutschen Gewerkschaftsbundes) sur :

[www.berlin-brandenburg.dgb.de/beratung](http://www.berlin-brandenburg.dgb.de/beratung)

---

## Faire des études supérieures en Allemagne

---

**En Allemagne, vous avez à tout moment le droit de suivre une formation continue et d'entamer des études. Il est facile d'entamer des études supérieures si vous pouvez subvenir à vos besoins vous-même. Si ce n'est pas le cas, vous devez impérativement clarifier, avant de commencer vos études, si vous pouvez continuer à bénéficier de prestations sociales.**

Les universités et les hautes écoles spécialisées à Berlin ont encore d'autres exigences pour pouvoir y entamer des études. Vous devez disposer d'une autorisation de fréquenter les écoles supérieures (baccalauréat (Abitur) ou baccalauréat professionnel (Fachabitur)).

Si le diplôme secondaire que vous avez obtenu dans votre pays d'origine vous autorise à poursuivre des études mais qu'il n'est pas reconnu comme étant équivalent en Allemagne, vous pouvez effectuer une préparation d'un an dans un établissement de cours (Studienkolleg), puis passer un examen établissant l'aptitude à poursuivre des études supérieures. Si vous réussissez l'examen, vous pouvez déposer une candidature dans le cadre des disciplines que vous avez choisies auprès de toutes les universités allemandes.

Une autre condition est de pouvoir justifier d'un niveau correct en allemand. Veuillez vous adresser aux centres de consultation indiqués afin de vous renseigner sur les exigences spécifiques aux universités.

### **Informations supplémentaires et centres de consultation**

Vous trouverez des informations sur la reconnaissance de diplômes étrangers auprès du service central pour le système éducatif étranger (Zentralstelle für Ausländisches

---

Bildungswesen) ([www.anabin.kmk.org](http://www.anabin.kmk.org)) ou auprès du DAAD ([www.daad.de/deutschland/nach-deutschland/voraussetzungen/en/6017-admission-requirements/](http://www.daad.de/deutschland/nach-deutschland/voraussetzungen/en/6017-admission-requirements/)). Vous trouverez des informations sur les exigences pour faire des études supérieures en Allemagne sur [www.uni-assist.de/](http://www.uni-assist.de/).

Toutes les universités de Berlin offrent des conseils à l'orientation.

---

## Stages et formation

---

**Si vous souhaitez trouver un travail bien rémunéré en Allemagne, il est important de disposer d'une formation professionnelle. Sans formation professionnelle, il est très probable de rester sans emploi ou de perdre son emploi. Plus de 81% des jeunes à Berlin qui sont âgés entre 15 et 25 ans et qui n'ont pas d'emploi, n'ont pas de formation professionnelle. Les entreprises recherchent des professionnels qui maîtrisent leur métier et qui savent s'orienter au sein d'une entreprise. Ce savoir est dispensé dans le cadre d'une formation.**

Choisir un métier que l'on souhaite apprendre est une décision pour la vie. Il faut donc bien y réfléchir. Il est important de s'informer sur le métier qui vous convient. Les stages sont pour cela une bonne solution et sont proposés par de nombreuses entreprises. Sans engagement à long terme, vous pouvez reconnaître vos propres points forts et voir quelle activité professionnelle vous convient.

En Allemagne, il existe un grand nombre de formations professionnelles. Si vous n'êtes pas sûr(e) de savoir quelle forme de formation continue vous correspond, veuillez vous adresser à l'un des centres de consultation indiqués

ci-dessous afin de planifier votre parcours professionnel et de vous orienter.

### **Stages**

Un stage offre la possibilité de travailler pour une durée limitée dans une entreprise afin d'acquérir une expérience professionnelle et de se familiariser avec la vie professionnelle.

---

Il existe une grande diversité de types de stages. Vous pouvez commencer certains stages sans devoir au préalable vous procurer l'autorisation de l'Office des étrangers (Ausländerbehörde). Votre document d'identité comporte alors la mention « **stage autorisé, conformément à l'art.22 alinéas 1 - 4 de la loi sur le salaire minimum (MiLoG)** ».

Vous pouvez alors commencer les stages suivants sans autorisation délivrée par l'Office des étrangers (Ausländerbehörde) :

- stages d'une durée de maximum trois mois, destinés à

l'orientation professionnelle

- stages subventionnés par l'UE
- stages effectués dans le cadre d'une formation scolaire ou d'études supérieures
- stages subventionnés par l'Agence fédérale pour l'emploi (Bundesagentur für Arbeit) en tant que qualifications d'entrée
- stages dans le cadre d'actions de formation préparant à l'emploi

Dans la pratique, il est souvent difficile de délimiter les différents stages. Si vous souhaitez faire un stage, vous devez donc vous renseigner au préalable auprès d'un centre de consultation pour savoir si l'Office des étrangers (Ausländerbehörde) doit donner son accord pour le stage.

## **Formation**

En Allemagne, il existe différentes formes de formation professionnelle : les formes les plus connues sont la formation professionnelle en entreprise et à l'école. Dans des cas exceptionnels, on peut également entamer une formation en dehors de l'entreprise. Bien souvent, une formation professionnelle terminée est la condition pour obtenir un poste de travail.

---

Le type de formation le plus important est la formation professionnelle en entreprise ou la formation professionnelle en alternance. Dans l'école professionnelle, vous apprenez la théorie et dans l'entreprise, vous apprenez le travail pratique. La formation en alternance vous prépare d'une manière idéale à un poste de travail car vous travaillez déjà en entreprise pendant votre formation. Par ailleurs, la formation est rémunérée. En fonction de l'année de formation et du métier, une rémunération s'élevant entre 300,- et 1 200,- euros est actuellement possible. Le contrat de formation est conclu avec l'entreprise.

Dans le cadre d'une formation professionnelle scolaire, vous fréquentez une école professionnelle avec l'objectif d'obtenir un diplôme dans un métier. L'école professionnelle que vous fréquentez pendant plusieurs années assure votre formation professionnelle pour l'ensemble de la durée de la formation. En fonction de la discipline, les cursus de formation durent entre deux et trois ans et demi. Bien souvent, aucune rémunération n'est versée ici. Si les conditions sont réunies, il est possible d'obtenir les prestations prévues par la loi fédérale sur l'aide à la formation (Bundesausbildungsförderungsgesetz).

Pour les personnes qui certes peuvent faire une formation mais qui n'ont pas trouvé de poste de formation en entreprise, il est possible de suivre une formation externe à l'entreprise dans le cadre du programme berlinois de postes d'apprentissage (Berliner Ausbildungsplatzprogramm - BAPP). Vous y êtes formé(e) par un organisme de formation et une entreprise. Vous devez bien entendu également fréquenter l'école professionnelle. Le diplôme de fin d'études est équivalent à celui d'une formation en entreprise. Comme la formation est principalement financée par des fonds publics, vous obtenez ici seulement une rémunération de formation réduite qui s'élève à environ 320,- euros en fonction de

---

l'année de formation. Le contrat de formation est signé avec l'organisme de formation.

Si votre procédure de demande d'asile est encore en cours et si vous souhaitez commencer une formation en entreprise, les déclarations susmentionnées concernant « l'autorisation » s'appliquent comme pour l'acceptation d'un travail. L'Agence fédérale pour l'emploi (Bundesagentur für Arbeit) n'intervient pas dans la décision.

Si vous souhaitez suivre une formation scolaire, vous n'avez pas besoin de vous procurer une autorisation auprès de l'Office des étrangers (Ausländerbehörde) et vous pouvez la commencer à tout moment.

---

## Centre de conseil et de placement pour les stages et la formation

---

### **bridge Réseaux berlinois pour le droit au séjour**

Coordination et conseil juridique  
Sénat de Berlin pour l'Intégration, le Travail  
et les Affaires sociales  
Chargé de mission auprès du Sénat de Berlin  
pour l'intégration et la migration  
Potsdamer Straße 65  
10785 Berlin  
Métro ligne U1, station Kurfürstenstraße  
Bus M48, M85, arrêt Lützowstraße / Potsdamer Straße  
Téléphone : 030 901723-16/-21/-29  
E-mail : [bridge@intmig.berlin.de](mailto:bridge@intmig.berlin.de)

### **Centre pour l'aide aux réfugié(e)s et les services aux migrations**

Coordination  
Turmstraße 21, bâtiment K  
10559 Berlin  
Métro ligne U9, station Turmstrasse (ascenseur présent)  
Bus M27, 245, TXL, arrêt U-Turmstraße  
Bus 101, 123, 187, arrêt Turmstraße/Lübecker Straße  
Téléphone : 030 303906-57/-86/-23  
E-mail : [g.aumann@ueberleben.org](mailto:g.aumann@ueberleben.org)  
E-mail : [a.lippegaus@ueberleben.org](mailto:a.lippegaus@ueberleben.org)

### **Arbeit und Bildung e. V.**

Première consultation pour l'orientation professionnelle  
Kurfürstenstraße 131  
10785 Berlin  
Métro ligne U1, U2, U3, station Nollendorfplatz  
Téléphone : 030 259309517  
E-mail : [monika.dittrich@aub-berlin.de](mailto:monika.dittrich@aub-berlin.de)

---

### **Formation en vue**

Préparation à la formation pour les jeunes demandeurs d'asile et les réfugiés « tolérés »

Un projet mis en place par le Sénat de Berlin pour l'Intégration, le Travail et les Affaires sociales

(Senatsverwaltung Integration, Arbeit und Soziales)

[www.spiconsult.de/inhalt/foerdern/ausbildung-in-sicht.html](http://www.spiconsult.de/inhalt/foerdern/ausbildung-in-sicht.html)

[www.zgs-consult.de/](http://www.zgs-consult.de/)

### **Préparation à une formation ou un travail dans le secteur de l'artisanat**

Ateliers d'exercice Arrivo – Parkour

Projet mis en place par Schlesisch 27/Arrivo Berlin

Internationales Jugendkunst- und Kulturhaus Schlesische 27

Site des ateliers et bureau de contact

Köpenicker Straße 148

10997 Berlin

Bus 140, 147, 165, 265, arrêt Bethaniendamm

Bus 140, 165, 265, arrêt Manteuffelstraße/Köpenicker Straße

Téléphone : 030 69508900

E-mail : [info@arrivo-berlin.de](mailto:info@arrivo-berlin.de)

[www.arrivo-berlin.de](http://www.arrivo-berlin.de)

### **Préparation à une formation dans le secteur de l'hôtellerie et de la restauration**

Hospitality

kiezküchen GmbH

Équipe Hospitality

Waldenserstraße 2-4

10551 Berlin

Métro ligne U9, station Birkenstraße

Téléphone : 030 397391-69

E-mail : [afourestie@bildungsmarkt.de](mailto:afourestie@bildungsmarkt.de)

---

## **Préparation à une formation ou un travail dans le secteur technico-commercial**

Arrivo RingPraktikum

Un projet de :

Netzwerk Großbeerenstraße e. V.

TeachCom Edutainment gGmbH

Großbeerenstraße 2-10

12107 Berlin

Métro ligne U6, station Alt-Mariendorf

Téléphone : 030 76287085

E-mail : [rene.muehlroth@teachcom-edutainment.de](mailto:rene.muehlroth@teachcom-edutainment.de)

[www.netzwerk-grossbeerenstrasse.de](http://www.netzwerk-grossbeerenstrasse.de)

## **Places de formation subventionnées**

Dans le cadre du Programme berlinois de postes  
d'apprentissage (BAPP)

zgs consult GmbH

Bernburger Straße 27

10963 Berlin

Ligne de S-Bahn S1, S2, S25, station Anhalter Bahnhof

Bus M29, M41, arrêt S-Anhalter Bahnhof

Téléphone : 030 690085555

E-mail : [s.runge@zgs-consult.de](mailto:s.runge@zgs-consult.de)

[www.zgs-consult.de/berufliche-bildung/berliner-ausbildungsplatzprogramm-bapp/](http://www.zgs-consult.de/berufliche-bildung/berliner-ausbildungsplatzprogramm-bapp/)

**Droits des femmes -  
égalité des femmes**

---

## Droits des femmes

---

**Selon la constitution, tous les êtres humains sont égaux devant la loi en Allemagne. Les hommes et les femmes ont les mêmes droits et personne ne doit être désavantagé en raison de son sexe.**

L'égalité des droits doit être également appliquée dans la société. Cela n'est pas encore tout à fait le cas dans tous les domaines. Ainsi, les femmes continuent d'avoir plus de difficultés que les hommes dans le monde du travail, lorsqu'elles souhaitent faire carrière ou gagner de bons revenus. La répartition des tâches ménagères dans la famille doit encore s'améliorer. De même, il existe encore des femmes qui sont victimes de violences de la part de leur partenaire.

Il relève de la responsabilité de l'État de veiller à l'application concrète de l'égalité des droits entre les femmes et les hommes et d'agir afin de faire disparaître les désavantages. Cela inclut notamment de mettre en place un large éventail d'offres de conseil et d'assistance pour les femmes dans différentes situations. **Ces offres sont également à votre disposition et nous vous invitons vivement à en profiter.** L'objectif est que toutes les femmes – indépendamment de leur appartenance ethnique ou religieuse, indépendamment de leur niveau d'éducation, de leur situation familiale ou de leur statut de séjour – puissent jouir d'une vie autonome et sans violence.

### **Formation et activité professionnelle**

Il existe à Berlin de nombreuses offres de formation et de qualification qui sont ouvertes aux hommes et aux femmes. Il existe également des offres et des centres de conseil exclusivement réservés aux femmes.

---

## Centres de conseil :

---

### **Treff- und Informationsort für Migrantinnen (TIO) e. V.**

Reuterstraße 78

12053 Berlin

Métro ligne U7, U8, station Hermannplatz

Téléphone / fax : 030 6241011

E-mail : [tio-qualifizierungsprojekt@t-online.de](mailto:tio-qualifizierungsprojekt@t-online.de)

[www.tio-berlin.de/qualifizierungsprojekt/](http://www.tio-berlin.de/qualifizierungsprojekt/)

### **Frauzentrum Marie e. V.**

Flämingstraße 122 (Havemann-Center)

12689 Berlin

Ligne de S-Bahn S7, station Ahrensfelde

Téléphone : 030 97891001

E-mail : [info@frauenzentrum-marie.de](mailto:info@frauenzentrum-marie.de)

[www.frauzentrum-marie.de](http://www.frauzentrum-marie.de)

### **Frauzukunft e. V.**

Genter Straße 74

13353 Berlin

Métro ligne U9, station Seestraße

Téléphone : 030 4614477

E-mail : [info@frauzukunft-ev.de](mailto:info@frauzukunft-ev.de)

[www.frauzukunft-ev.de](http://www.frauzukunft-ev.de)

### **Frau und Beruf e. V.**

Glogauer Straße 22

10999 Berlin

Métro ligne U1, station Görlitzer Bahnhof

Bus M29, arrêt Glogauer Straße

Téléphone : 030 6189046

E-mail : [info@frauundberuf-berlin.de](mailto:info@frauundberuf-berlin.de)

[www.frauundberuf-berlin.de](http://www.frauundberuf-berlin.de)

---

### **KOBRA Beruf – Bildung – Arbeit**

Kottbusser Damm 79, 1ère cour, escalier B, 4ème étage

10967 Berlin

Métro ligne U8, station Schönleinstraße

Téléphone : 030 6959230

E-mail : [info@kobra-berlin.de](mailto:info@kobra-berlin.de)

[www.kobra-berlin.de](http://www.kobra-berlin.de)

### **Centre de conseil - les femmes et le travail**

Raupe und Schmetterling – Frauen in der Lebensmitte e. V.

Pariser Straße 3

10719 Berlin

Métro ligne U3, station Spichernstraße

Bus 204, arrêt U-Spichernstraße

Téléphone : 030 8892260

E-mail: [mail@raupeundschemmetterling.de](mailto:mail@raupeundschemmetterling.de)

[www.raupeundschemmetterling.de](http://www.raupeundschemmetterling.de)

### **Inpäd Institut zur beruflichen Bildung e. V.**

#### **Formation complémentaire et conseils pour les femmes**

Manfred-von-Richthofen-Straße 2

12101 Berlin

Métro ligne U6, station Platz der Luftbrücke

Bus 104 et 248, arrêt Platz der Luftbrücke

Téléphone : 030 6897720

E-mail : [info@inpaed-berlin.de](mailto:info@inpaed-berlin.de)

[www.inpaed-berlin.de](http://www.inpaed-berlin.de)

### **BER-IT**

Kottbusser Damm 79

10967 Berlin

Métro ligne U8, station Schönleinstraße

Téléphone : 030 4402250

E-mail : [office@ber-it.de](mailto:office@ber-it.de)

[www.ber-it.de](http://www.ber-it.de)

[www.frauen-berufsperspektive.de](http://www.frauen-berufsperspektive.de)

---

## Protection contre la violence

---

Il existe différentes formes de violence auxquelles les femmes sont particulièrement exposées. La **ligne d'assistance téléphonique nationale (08000 116 016)** permet de recevoir des premiers conseils téléphoniques concernant toutes les formes de violence. Ce numéro de téléphone est gratuit et les entretiens peuvent être traduits dans de nombreuses langues.

Il existe par ailleurs à Berlin de nombreux établissements d'assistance pour les femmes victimes de violence, qui offrent une aide au-delà des premiers conseils téléphoniques :

### **Violence domestique et familiale**

Il existe à Berlin pour les femmes qui subissent de la violence au sein de leur famille ou dans leur couple aussi bien des centres de conseil que des foyers d'accueil anonymes (appelés foyers d'accueil pour les femmes (Frauenhäuser) ou refuges (Zufluchtswohnungen). La communication de ces offres s'effectue via la **hotline d'assistance BIG : 030 6110300 (tous les jours de 8h00 à 23h00, traduction dans de nombreuses langues)**  
[www.big-berlin.info/medien/big-hotline-flyer](http://www.big-berlin.info/medien/big-hotline-flyer)

Informations complémentaires :

« Vos droits en cas de violence domestique » –

brochure traduite en 16 langues

[www.big-berlin.info/medien/ihr-recht-bei-haesuslicher-gewalt](http://www.big-berlin.info/medien/ihr-recht-bei-haesuslicher-gewalt)

« La violence domestique n'est jamais acceptable »

(Häusliche Gewalt ist nie in Ordnung) – informations faciles d'accès en six langues

[www.big-berlin.info/medien/haeusliche-gewalt-ist-nie-ordnung-0](http://www.big-berlin.info/medien/haeusliche-gewalt-ist-nie-ordnung-0)

---

### **Violence à caractère sexuel**

De nombreuses femmes sont confrontées au cours de leur vie à une violence à caractère sexuel. Les femmes concernées souffrent souvent pendant longtemps des conséquences physiques et des graves conséquences psychosomatiques.

### **Mariage forcé / violence exercée au prétexte de l'honneur**

En Allemagne, un mariage conclu contre le gré de l'épouse ou de l'époux est interdit. Dans un tel cas, les personnes concernées mais également les amis et les connaissances peuvent recevoir des conseils en ligne et, sur demande, de façon anonyme :

[www.sibel-papatya.org](http://www.sibel-papatya.org)

[www.zwangsheirat.de](http://www.zwangsheirat.de)

### **Traite humaine**

La traite humaine à des fins d'exploitation dans la prostitution ou dans des relations de travail est un phénomène mondial qui touche également l'Allemagne. Souvent, les personnes concernées ne connaissent pas leurs droits ou n'osent pas se défendre par peur de représailles. Il existe à Berlin deux refuges pour les femmes concernées.

### **Mutilation des organes génitaux féminins**

Dans de nombreux pays, les appareils génitaux de filles et de femmes sont excisés ou cousus, ce qui peut entraîner de graves troubles physiques et des troubles psychiques.

---

## Centre de conseil sur la violence à caractère sexuel

---

### **Centre de crise et de conseil (Krisen- und Beratungszentrum)**

#### **LARA**

Fuggerstraße 19

10777 Berlin

Métro ligne U1, U2, station U-Wittenbergplatz

Téléphone : 030 2168888

E-mail : [beratung@lara-berlin.de](mailto:beratung@lara-berlin.de)

[www.lara-berlin.de](http://www.lara-berlin.de)

---

## Centres de conseils sur la traite humaine :

---

### **Ban Ying e. V.**

#### **Centre de coordination et de conseil contre la traite humaine**

Anklamer Straße 38

10115 Berlin

Métro ligne U8, station U-Bernauer Straße

Téléphone : 030 4406373

E-mail : [beratung@ban-ying.de](mailto:beratung@ban-ying.de)

[www.ban-ying.de](http://www.ban-ying.de)

---

### **In VIA**

Centre de conseils pour les femmes victimes de la traite humaine

Große Hamburger Straße 18

10115 Berlin

S-Bahn ligne S5, S7, S75, station S-Hackescher Markt

Tramway ligne M1, M5, station Monbijouplatz

Téléphone : 030 66633487

Téléphone portable : 0177 7386276

E-mail : [moe@invia-berlin.de](mailto:moe@invia-berlin.de)

[www.invia-berlin.de/beratungsstellen-fuer-frauen-2.html](http://www.invia-berlin.de/beratungsstellen-fuer-frauen-2.html)

---

## **SOLWODI**

Kranoldstraße 24

12051 Berlin

Ligne de S-Bahn S42, métro ligne U8, station Hermannstraße

Bus 377, arrêt Kranoldstraße

Bus 246, 277, 370, 377, arrêt Eduard-Müller-Platz

Téléphone : 030 81001170

E-mail : Berlin@solwodi.de

www.solwodi-berlin.de

---

## **Centres de conseil sur les mutilations génitales**

---

### **Centre de planning familial – BALANCE**

Mauritiuskirchstraße 3

10365 Berlin

Ligne de S-Bahn S8, S9, S41, S42, S85, métro ligne U5, tram

16, M13, station S-/U-Frankfurter Allee

Téléphone : 030 23623680

E-mail : balance@fpz-berlin.de

www.fpz-berlin.de

### **Desert Flower Center**

Krankenhaus Waldfriede e. V.

Argentinische Allee 40

14163 Berlin

Métro ligne U3, station Krumme Lanke

Téléphone : 030 81810-8582

E-mail : desertflower@waldfriede.de

www.dfc-waldfriede.de

---

## Conseils de santé / aide en cas de grossesse

---

Souvent, les femmes ont des besoins spécifiques en termes de conseils de santé et de soins de santé. Des médecins établis ainsi que des institutions se tiennent à disposition à cette fin.

---

---

## Centres de conseil pour la santé / aide en cas de grossesse :

---

### **Centre de planing familial – BALANCE**

Mauritiuskirchstraße 3

10365 Berlin

Ligne de S-Bahn S8, S9, S41, S42, S85, métro ligne U5, tram

16, M13, station S-/U-Frankfurter Allee

Téléphone : 030 23623680

E-mail : [balance@fpz-berlin.de](mailto:balance@fpz-berlin.de)

[www.fpz-berlin.de](http://www.fpz-berlin.de)

### **Centre de conseil Pro Familia à Berlin**

Kalckreuthstraße 4

10777 Berlin

Métro ligne U1, U2, U3, U4, station Nollendorfplatz

Bus M46, arrêt Motzstraße

Bus 106, 187, M19, M29, M46, arrêt An der Urania

Téléphone : 030 39849898

E-mail : [berlin@profamilia.de](mailto:berlin@profamilia.de)

[www.profamilia.de/?id=924](http://www.profamilia.de/?id=924)

### **Centre féministe pour la santé des femmes**

#### **(Feministisches Frauen Gesundheits Zentrum - FFGZ)**

Bamberger Straße 51

10777 Berlin

Métro ligne U9, station Spichernstraße

Téléphone : 030 2139597

E-mail : [info@ffgz.de](mailto:info@ffgz.de)

[www.ffgz.de](http://www.ffgz.de)

---

En cas de questions concernant le planning familial, la grossesse et la santé sexuelle, vous pouvez également vous adresser à l'un des cinq centres d'arrondissements pour la santé sexuelle et le planning familial des services de santé publique (Gesundheitsämter). Ces centres se trouvent dans les arrondissements de Charlottenburg-Wilmersdorf, Friedrichshain-Kreuzberg, Marzahn-Hellersdorf, Mitte et Steglitz-Zehlendorf :

[www.berlin.de/ba-charlottenburg-wilmersdorf/verwaltung/aemter/gesundheitsamt/zentrum-fuer-sexuelle-gesundheit-und-familienplanung/](http://www.berlin.de/ba-charlottenburg-wilmersdorf/verwaltung/aemter/gesundheitsamt/zentrum-fuer-sexuelle-gesundheit-und-familienplanung/)

[www.berlin.de/ba-friedrichshain-kreuzberg/politik-und-verwaltung/aemter/gesundheitsamt/fachbereiche/artikel.162503.php](http://www.berlin.de/ba-friedrichshain-kreuzberg/politik-und-verwaltung/aemter/gesundheitsamt/fachbereiche/artikel.162503.php)

[www.berlin.de/ba-marzahn-hellersdorf/politik-und-verwaltung/aemter/gesundheitsamt/sexualitaet-und-familienplanung/](http://www.berlin.de/ba-marzahn-hellersdorf/politik-und-verwaltung/aemter/gesundheitsamt/sexualitaet-und-familienplanung/)

[www.berlin.de/ba-mitte/politik-und-verwaltung/aemter/gesundheitsamt/zentren/artikel.106172.php](http://www.berlin.de/ba-mitte/politik-und-verwaltung/aemter/gesundheitsamt/zentren/artikel.106172.php)

[www.berlin.de/ba-steglitz-zehlendorf/politik-und-verwaltung/aemter/gesundheitsamt/zentrum-fuer-familienplanung/artikel.29766.php](http://www.berlin.de/ba-steglitz-zehlendorf/politik-und-verwaltung/aemter/gesundheitsamt/zentrum-fuer-familienplanung/artikel.29766.php)

Si vous êtes enceinte et si vous vous trouvez dans une situation financière difficile, vous pouvez solliciter l'aide de la fondation fédérale « Mère et enfant » (Bundesstiftung Mutter und Kind). Vous trouverez ici des informations en plusieurs langues :

[www.bundesstiftung-mutter-und-kind.de/index.php?id=1#c289](http://www.bundesstiftung-mutter-und-kind.de/index.php?id=1#c289)

---

## Centres d'accueil supplémentaires pour les femmes

---

Les femmes qui se trouvent dans une situation de crise peuvent contacter la ligne d'assistance téléphonique d'urgence pour femmes (Frauenkrisentelefon) :

**Ligne d'assistance téléphonique d'urgence : 030 6157596**  
ou **emailberatung@frauenkrisentelefon.de**

Il existe à Berlin de nombreux centres pour femmes, points de rencontres pour femmes et centres de consultation qui proposent de nombreuses offres sociales, culturelles et éducatives :

[www.berlin.de/sen/frauen/vielfalt/soziale-und-kulturelle-projekte/artikel.27220.php](http://www.berlin.de/sen/frauen/vielfalt/soziale-und-kulturelle-projekte/artikel.27220.php)

Il existe également des projets qui s'adressent spécifiquement aux femmes migrantes.

[www.berlin.de/sen/frauen/vielfalt/migration/artikel.21057.php](http://www.berlin.de/sen/frauen/vielfalt/migration/artikel.21057.php)

---

## Soutien offert par des femmes berlinoises bénévoles

---

L'idée de WOMEN'S WELCOME BRIDGE est de permettre la rencontre entre des femmes réfugiées et des femmes engagées bénévolement et des initiatives pour femmes à Berlin. Si vous souhaitez nouer des contacts avec d'autres femmes ou si vous avez besoin d'assistance, utilisez le tableau noir numérique et recherchez des offres ou publiez vous-même une recherche :

### **WOMEN'S WELCOME BRIDGE – les berlinoises construisent des ponts**

E-mail : [kontakt@womens-welcome-bridge.de](mailto:kontakt@womens-welcome-bridge.de)  
[www.womens-welcome-bridge.de/](http://www.womens-welcome-bridge.de/)

WOMEN'S WELCOME BRIDGE vous informe sur les offres de conseil, de formation et de loisirs pour les femmes réfugiées à Berlin et fournit des informations utiles et actuelles en allemand, anglais, farsi, arabe, français et turc.

**Liberté et égalité  
des personnes homosexuelles  
et transgenres**

---

## Berlin, ville arc-en-ciel

---

**Berlin est une ville arc-en-ciel et s'engage pour l'ouverture au monde, l'acceptation et le respect mutuel. Dans le monde entier, l'arc-en-ciel est devenu un symbole de liberté et d'égalité des droits des personnes homosexuelles et transgenres.**

A Berlin vivent des personnes avec différentes orientations sexuelles et identités de genre. Depuis plus de 25 ans, Berlin mène une politique active en faveur des intérêts des personnes lesbiennes, gays, bisexuelles et transgenres et intergenres (LGBTI). Berlin est ainsi une ville attractive pour la communauté LGBTI, avec de nombreuses offres qui leur sont adressées. Il existe également des offres spéciales de conseils et de soutien pour les réfugié(e)s homosexuel(le)s, bisexuel(le)s, transgenres et intergenres. Renseignez-vous !

### **Égalité des droits**

Depuis le 1er octobre 2017, la loi autorise le mariage d'une femme avec une autre femme et d'un homme avec un autre homme. Les personnes homosexuelles ont ainsi les mêmes droits que les personnes hétérosexuelles.

### **Identité de genre et orientation sexuelle :**

L'identité de genre englobe le genre physique et le genre social (rôle sexuel) et repose sur le ressenti propre des personnes concernant leur genre. L'orientation sexuelle d'une personne peut être homosexuelle, bisexuelle ou hétérosexuelle.

---

### **Saviez-vous qu'en Allemagne...**

- personne ne peut être discriminé en raison de son orientation sexuelle ou de son identité de genre – que ce soit sur son lieu de travail ou dans le cadre de la recherche d'un emploi ou d'un appartement ?
- depuis le 1er octobre 2017, une femme peut épouser une autre femme et un homme un autre homme ?
- de nombreux couples homosexuels ont des enfants ? On les appelle des familles arc-en-ciel.
- la persécution en raison de l'orientation sexuelle ou de l'identité de genre peut être un motif d'asile ?
- les personnes transgenres peuvent changer officiellement leur prénom et leur sexe dans leur pièce d'identité ?
- les personnes intergenres peuvent recevoir des conseils ?

### **Discrimination et violence – qui peut aider ?**

Même si l'amour entre des personnes de même sexe est de plus en plus accepté, il peut encore arriver, même à Berlin, que des personnes homosexuelles soient exposées à la violence ou à des discrimination. Cela vaut également pour les personnes transgenres et intergenres.

Si vous êtes victime de violence ou de discrimination parce que vous êtes une femme qui aime une femme ou un homme qui aime un homme, vous pouvez recevoir des conseils et une assistance. De même, une aide est offerte aux personnes transgenres et intergenres en cas de violence et de discrimination.

Il existe à Berlin un grand réseau de centres de conseil. Ces centres de conseil vous assistent et discutent avec vous de vos options si vous avez été confronté(e) à une discrimination ou à la violence. Chaque étape est convenue avec vous et toutes les informations sont traitées de manière confidentielle. Les consultations sont gratuites.

---

En plus de ces centres de conseil, il existe également plusieurs interlocutrices et interlocuteurs LGBTI auprès de la police de Berlin et du parquet de Berlin qui travaillent étroitement avec les associations LGBTI et peuvent vous aider.

Vous trouverez les adresses et les coordonnées des centres de consultation sur le site suivant :

[www.berlin.de/sen/lads/schwerpunkte/lgbti/themen/#flucht](http://www.berlin.de/sen/lads/schwerpunkte/lgbti/themen/#flucht)



Ces informations ont été regroupées par l'**office régional de Berlin pour l'égalité de traitement – contre les discriminations (Berliner Landesstelle für Gleichbehandlung – gegen Diskriminierung - LADS)**). Vous trouverez sur le site du LADS à l'adresse [www.berlin.de/lads](http://www.berlin.de/lads) des informations supplémentaires, des adresses et des interlocuteurs importants.



**Ne pas accepter  
les discriminations  
et les violences racistes -  
utiliser les offres  
de conseil**

---

## Discrimination et violence à caractère raciste

---

**Berlin est une métropole marquée par la diversité de ses habitant(e)s. L'ouverture au monde, la tolérance et le respect mutuel sont importants pour pouvoir vivre ensemble. On rencontre cependant toujours des cas de discrimination et de violence raciste. Si vous y êtes confronté(e), vous pouvez bénéficier de conseils et d'une aide.**

### Qu'est-ce qu'une discrimination ?

Une discrimination est un désavantage ou un rejet sur la base de certaines caractéristiques, par exemple :

- **Religion** : une jeune fille musulmane se voit refuser une place de formation parce qu'elle porte le voile.
- **Origine ethnique** : une famille réfugiée à Berlin se voit refuser un bail locatif parce qu'elle ne parle pas bien l'allemand.
- **Sexe** : une femme qui exerce le même métier gagne moins que ses collègues masculins.
- **Statut de séjour** : une personne se voit refuser l'ouverture d'un compte en banque car son autorisation de séjour est à durée limitée.
- **Couleur de peau** : un jeune homme à la peau foncée se voit refuser par le videur l'entrée en boîte de nuit.
- **Handicap** : une personne en fauteuil roulant ne peut pas aller dans un restaurant car il n'y a pas d'accès adapté.
- **Identité sexuelle** : deux hommes qui marchent main dans la main sont insultés par des passants.
- **Âge** : on insinue aux personnes âgées qu'elles ne travaillent plus aussi bien et ont ainsi de moindres chances de trouver un emploi.

---

### **Que dit la loi ?**

Il existe une loi contre les discriminations. Il s'agit de la loi générale sur l'égalité de traitement.

Les discriminations pour des raisons racistes ou en raison de l'origine ethnique, du sexe, de la religion, des convictions, d'un handicap, de l'âge ou de l'identité sexuelle sont interdites (ou : ne sont pas autorisées).

Vous avez droit à un traitement égal.



### **Discrimination – qui peut m'aider ?**

Il existe à Berlin un grand réseau de centres de conseil. Ces centres de conseil discutent avec vous de vos options en cas de discrimination. Chaque étape est convenue avec vous et toutes les informations sont traitées de manière confidentielle. Les consultations sont gratuites.

### **Aide aux victimes de violence raciste**

Si vous êtes victime de violence, adressez-vous tout d'abord à la police. Il existe à Berlin également des centres de conseils non gouvernementaux pour les victimes de violence. Vous y recevrez également de l'aide et un soutien.

---

Ces informations ont été regroupées par l'**office régional de Berlin pour l'égalité de traitement – contre les discriminations (Berliner Landesstelle für Gleichbehandlung – gegen Diskriminierung - LADS)**. Vous trouverez dans le guide des organismes d'aide (Beratungswegweiser) et sur le site du LADS à l'adresse [www.berlin.de/lads](http://www.berlin.de/lads) des informations supplémentaires, des adresses et des interlocuteurs.



---

---

## Centres de conseil :

---

### **ADNB du TBB – réseau anti-discrimination de Berlin**

Oranienstraße 53

10969 Berlin

Métro ligne U8, station Moritzplatz

Téléphone : 030 61305328

Fax : 030 61304310

E-mail : [adnb@tbb-berlin.de](mailto:adnb@tbb-berlin.de)

[www.adnb.de](http://www.adnb.de)

### **BDB – Alliance pour l'action contre les discriminations et la formation en RFA**

Sprengel Haus, Sprengelstraße 15

13353 Berlin

Métro ligne U9, station Amrumer Straße

Bus 142, arrêt Samostraße

Téléphone : 030 2168884

Fax : 030 21996896

E-mail : [bdb@bdb-germany.de](mailto:bdb@bdb-germany.de)

[www.bdb-germany.de/](http://www.bdb-germany.de/)

### **Centre de conseil anti-discrimination en cas de vieillesse ou handicap du LV Selbsthilfe Berlin**

Centre de conseil de l'organisation régionale Selbsthilfe  
Berlin e.V.

Littenstraße 108

10179 Berlin

Ligne de S5, S7, S75, métro ligne U8, Bus 248, station

S-/U-Jannowitzbrücke

Téléphone : 030 27592527

Fax : 030 27592526

E-mail : [mueller@lv-selbsthilfe-berlin.de](mailto:mueller@lv-selbsthilfe-berlin.de)

[www.lv-selbsthilfe-berlin.de](http://www.lv-selbsthilfe-berlin.de)

---

**Centre spécialisé de Berlin contre la discrimination  
sur le marché de l'immobilier**

Conseil + accompagnement

TBB

Oranienstraße 53

10969 Berlin

Métro ligne U8, station Moritzplatz

Téléphone : 030 6232624

[www.fairmieten-fairwohnen.de/](http://www.fairmieten-fairwohnen.de/)

**Réseau berlinois des lesbiennes, gays et transgenres  
pour l'égalité de traitement – contre les discriminations**

Téléphone : 030 233690-80

E-mail : [l.wild@schwulenberatungberlin.de](mailto:l.wild@schwulenberatungberlin.de)

---

**Centre de conseil sur la violence raciste :**

---

**ReachOut – aide aux victimes et formation  
contre l'extrême droite, le racisme et l'antisémitisme**

Beusselstraße 35, bâtiment arrière, 4ème étage

10553 Berlin

Ligne de S-Bahn S41, S41, station Beusselstraße

Métro ligne U9, station Birkenstraße

Bus TXL, 106, arrêt Beusselstraße

Bus 123, arrêt Wittstocker Straße

Contact : 030 69568339

E-mail : [info@reachoutberlin.de](mailto:info@reachoutberlin.de)

[www.reachoutberlin.de](http://www.reachoutberlin.de)

**Vivre ensemble  
en Allemagne ou les règles  
de vie commune**

---

## Vivre ensemble en Allemagne – règles de vie commune

---

### **Toutes les personnes ont la même dignité humaine et ont les mêmes droits de base et droits humains – l'État a l'obligation de concrétiser ces droits.**

Chaque personne a une dignité humaine et possède des droits. Cela vaut pour toutes les personnes car toutes sont des êtres humains – indépendamment de leur sexe ou de leur orientation sexuelle, de leur âge, de leur croyance ou non-croyance, qu'elles soient de confession juive, chrétienne, musulmane ou autre, quelle que soit leur origine et qu'elles soient pauvres ou riches. En Allemagne, l'État a l'obligation de respecter et de protéger la dignité et les droits de tous les êtres humains.<sup>1</sup>

### **Tous les êtres humains sont différents, mais égaux en droits. La discrimination est interdite.**

Tous les êtres humains sont égaux devant la loi. Les hommes et les femmes ont les mêmes droits et libertés. Personne ne doit être défavorisé en raison de son sexe, de sa « couleur de peau » (apparence), de sa filiation ou de son origine, de sa religion ou conception du monde, de son identité sexuelle ou en raison d'un handicap. Tous les êtres humains doivent communiquer ensemble sans violence et avec respect.<sup>2</sup>

---

<sup>1</sup> GG (Loi fondamentale) art. 1 ; Charte européenne des droits fondamentaux, art. 1 et suiv.

<sup>2</sup> GG (Loi fondamentale) art. 3 ; Charte européenne des droits fondamentaux, art. 20 et 21 ; Convention européenne des droits de l'homme, art. 14 ; Pacte civil de l'ONU, art. 2 (1) et 14 (1)

---

### **Chaque femme décide elle-même si elle se marie et qui elle épouse, la même chose vaut pour les hommes.**

Toute personne a le droit de choisir librement son époux ou son épouse : les hommes et les femmes qui ont plus de 18 ans ont le droit de se marier et de fonder une famille. Le mariage ne peut être conclu qu'entre des personnes, de même sexe ou non, qui s'épousent de leur plein gré. La famille n'a pas le droit de forcer un mariage ou de s'y opposer. Les époux ont les mêmes droits en matière de mariage et de divorce. La violence et le viol sont interdits, même au sein d'un couple marié.<sup>3</sup>

### **Pour vivre ensemble, il n'est pas nécessaire d'être mariés**

Les personnes peuvent vivre ensemble même si elles ne sont pas mariées. Les couples non mariés et les femmes célibataires ont le droit d'avoir des enfants. Les enfants nés hors mariage ont les mêmes droits que les enfants légitimes.<sup>4</sup>

### **En Allemagne, une femme peut épouser une autre femme et un homme un autre homme**

Les femmes peuvent aimer les femmes et les hommes peuvent aimer les hommes. Les couples homosexuels peuvent se marier au même titre que les couples hétérosexuels. Par ailleurs, il existe des couples homosexuels qui élèvent ensemble des enfants. L'État soutient ces familles. La violence exercée contre les personnes homosexuelles et transsexuelles est un crime. L'État protège les personnes homosexuelles et transsexuelles.

---

<sup>3</sup> GG (Loi fondamentale) art. 6 ; Charte européenne des droits fondamentaux, art. 9 ; Convention européenne des droits de l'homme, art. 12 ; Pacte civil de l'ONU, art. 23 et 24 ; Pacte social de l'ONU, art. 10 ; StGB (code pénal allemand) § 177 ; BGB (code civil allemand) §§ 1297 et suiv.

<sup>4</sup> GG (Loi fondamentale) art. 6 ; Pacte civil de l'ONU, art. 24 ; Pacte social de l'ONU, art. 10

---

## **Les parents sont tenus de s'occuper de leurs enfants et il est interdit de frapper des enfants**

La principale mission des parents consiste à veiller au bien-être de leurs enfants. Les parents doivent protéger leurs enfants contre la violence. Battre un enfant est un crime. Cela vaut également pour ses propres enfants.<sup>5</sup>

## **Chaque personne a le droit de choisir sa religion ou ses convictions – aucune religion ou conviction n'est supérieure à la loi de l'État**

Chaque personne a le droit de croire ce qu'il ou elle considère comme correct. La religion est une affaire privée. Chaque personne peut choisir librement sa religion ou ses convictions, en changer et vivre en fonction de celle-ci ou sans religion. Mais : les lois de l'État ont la priorité sur les règles religieuses.<sup>6</sup>

## **Chaque personne a le droit à la liberté et à la protection contre la violence ! Chaque personne a le droit de s'épanouir librement !**

Chaque personne a droit à la liberté personnelle, à la vie et à la sécurité. Personne n'a le droit d'infliger à d'autres personnes des blessures corporelles. Chaque personne a droit à l'épanouissement personnel et à l'autodétermination.<sup>7</sup>

---

<sup>5</sup> GG (Loi fondamentale) art. 2 et 6 ; Charte européenne des droits fondamentaux, art. 24 ; Convention des droits de l'enfant de l'ONU, art. 19 ; Pacte social de l'ONU, art. 10 ; StGB (code pénal allemand) §§ 223 et 225 ; SGB (code social allemand) VIII §8a

<sup>6</sup> GG (Loi fondamentale) art. 4 ; Charte européenne des droits fondamentaux, art. 10 ; Convention européenne des droits de l'homme, art. 9 ; Pacte civil de l'ONU, art. 18

<sup>7</sup> GG (Loi fondamentale) art. 2 et 5 ; Charte européenne des droits fondamentaux, art. 2 - 6 ; Convention européenne des droits de l'homme, art. 2 - 5 ; Pacte civil de l'ONU, art. 6 - 9

---

### **La liberté d'une personne s'arrête là où commence celle de l'autre**

Chaque personne a le droit d'exprimer ses opinions. Chaque personne a le droit de diffuser ses opinions. Chaque personne a le droit d'écouter les opinions des autres. L'accès à l'information est libre. Mais la liberté connaît également des limites. Les mots peuvent blesser au même titre que les actes. Il est interdit d'atteindre à la dignité des personnes ou de les diffamer.<sup>8</sup>

### **Le droit d'asile est un droit humain. L'obtention de l'asile implique certains motifs de fuite**

Les droits fondamentaux incluent également le droit de demander la protection contre la persécution et la violence dans un autre pays. Conformément au droit international et au droit allemand, les personnes persécutées ont droit à la protection et au refuge. En Allemagne, les personnes qui fuient la guerre civile et la guerre obtiennent une protection provisoire. Le droit à la protection et au refuge peut être retiré en cas de violation des lois nationales, par exemple si une personne commet un crime.<sup>9</sup>

---

<sup>8</sup> GG (Loi fondamentale) art. 5 ; Charte européenne des droits fondamentaux, art. 11 ; Convention européenne des droits de l'homme, art. 10 et 11 ; Pacte civil de l'ONU, art. 19 - 21

<sup>9</sup> GG (Loi fondamentale) art. 16a ; Charte européenne des droits fondamentaux, art. 18 et 19 ; Convention de Genève relative au statut des réfugiés (Traité sur le statut juridique des réfugiés) ; directive 2011/95/UE (directive de qualification « sur les normes relatives à la reconnaissance de ressortissants d'États tiers ou d'apatrides en tant que personnes ayant droit à une protection internationale... »)

---

---

## Numéros d'appel d'urgence et centres d'accueil :

---

**Ligne d'assistance téléphonique pour les femmes en cas de violence** en plusieurs langues et gratuite : **0800 116016**

**Urgence enfant : 030 610061**

Si vous êtes témoin ou victime de violence, veuillez vous adresser à la **police (numéro d'appel gratuit : 110)**.

Il existe à Berlin un système d'assistance très étendu pour les femmes victimes de violence. La ligne d'assistance téléphonique BIG propose une première consultation et transmet des places libres dans des foyers d'accueil pour femmes et des refuges. Elle est joignable 24h/24 au numéro de téléphone 030 6110300. Si nécessaire, on peut faire appel à des traducteurs et traductrices.

Si vous êtes victime de violence en raison de votre homosexualité ou transsexualité, veuillez également appeler la police. Vous pouvez aussi appeler le ministère public. Il existe des interlocuteurs dédiés pour les personnes homosexuelles et transsexuelles. (Police : 030 4664-979444, ministère public : 030 9014-2697)

---

**Abréviations :**

**GG** = loi fondamentale (Grundgesetz) de la République fédérale d'Allemagne (= constitution allemande)

**Charte des droits fondamentaux UE** = Charte européenne des droits fondamentaux

**CEDH** = Convention européenne des droits de l'homme  
(convention européenne pour la protection des droits de l'homme et des libertés fondamentales)

**Pacte civil de l'ONU** = pacte international relatif aux droits civils et politiques

**BGB** = code civil allemand (bürgerliches Gesetzbuch)

**StGB** = code pénal allemand (Strafgesetzbuch)

**SGB** = code social allemand (Sozialgesetzbuch)

Éditeur :

Sénat de Berlin pour l'Intégration, le Travail et les Affaires sociales  
Chargé de mission auprès du Sénat de Berlin pour l'intégration et la migration

Potsdamer Straße 65, 10785 Berlin

Téléphone : 030 901723-51, Fax : 030 901723-20

E-mail : [Integrationsbeauftragter@intmig.berlin.de](mailto:Integrationsbeauftragter@intmig.berlin.de)

[www.integrationsbeauftragter.berlin.de](http://www.integrationsbeauftragter.berlin.de)

Le dossier d'informations pour les réfugiés est disponible dans les langues suivantes :

allemand, arabe, anglais, farsi/perse, français, russe, serbe et turc

Toutes les versions sont disponibles au téléchargement à l'adresse :

[www.berlin.de/lb/intmig/veroeffentlichungen/gefluechtete/](http://www.berlin.de/lb/intmig/veroeffentlichungen/gefluechtete/)

Mise en page :

planet spring

Studio de communication

[www.planet-spring.com](http://www.planet-spring.com)

Traduction :

Übersetzungsdienst Skrivanek GmbH

[www.skrivanek-gmbh.de](http://www.skrivanek-gmbh.de)

2ème édition mise à jour, Berlin, novembre 2017

ISBN 978-3-938352-88-5